



Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/36-1998

ISBN 0-660-60702-6



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Service correctionnel du Canada



Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1998**

Andy Scott
Solliciteur général

Table des matières

PRINCIPAUX RÉSULTATS VISÉS	3
SECTION I : LE MESSAGE	
Message du Ministre	4
Message du commissaire.....	9
SECTION II : APERÇU DU SERVICE	
Mission; Mandat, rôles et responsabilités; Mandat du programme.....	14
Facteurs environnementaux	15
Projets horizontaux	16
Objectifs.....	19
Priorités stratégiques.....	19
Organisation du Service	22
Survol des secteurs d'activité	23
SECTION III : RENDEMENT DU SERVICE	
Réalizations en matière de rendement	
Prise en charge.....	26
Détention	35
Réinsertion sociale	45
Services corporatifs	56
SECTION IV : RÉSULTATS FINANCIERS	
Sommaires financiers	65
Sommaires des crédits approuvés	67
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles – 1997-1998, par secteur d'activité.....	68
Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	70
Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure (voir section, p 23).....	70
Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité.....	71
Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité.....	73
Recettes à valoir sur le Trésor (RVT) par secteur d'activité	74
Paiements législatifs – S.O.	75
Paiements de transfert par secteur d'activité	75
Dépenses en capital par secteur d'activité.....	76
Projets d'immobilisations par secteur d'activité	77
État des grands projets de l'État – S.O.	78
Prêts, investissements et avances – S.O.	78
Sommaires financiers concernant le fonds renouvelés.....	78
Éléments du passif éventuel.....	78
SECTION V – RAPPORT RÉCAPITULATIF	
Stratégie de développement durable	79
État de préparation à l'an 2000	80
Initiatives relatives à la réglementation	81
SECTION VI – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Personnes-ressources pour obtenir de plus amples renseignements.....	82
Lois administrées par le Service correctionnel du Canada.....	82
Annexe	84

**Accroître la sécurité dans les foyers et dans les rues
grâce à un régime correctionnel efficace
Principaux résultats visés**

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes:	Qui se manifeste par:	Résultats atteints rapportés dans:
<p>Une contribution à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les évaluations des possibilités de réinsertion sociale des délinquants • des programmes qui s'adressent aux problèmes qui sont à l'origine du comportement criminel • la qualité de la préparation des délinquants à la mise en liberté • la réinsertion des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois 	<p>Section III, p. 46</p> <p>Section III, pp. 46-51</p> <p>Section III, pp. 44, 52-54</p> <p>Section III, pp. 54-55</p>
<p>L'exercice sur les délinquants d'un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la garde en lieu sûr des délinquants au niveau de sécurité le moins restrictif possible • les soins de nature à assurer la santé et la sécurité des délinquants • les recours accrus aux services correctionnels communautaires • la gestion efficace de la population 	<p>Section III, pp. 37-39, 41-44, 60</p> <p>Section III, pp. 26-32</p> <p>Section III, pp. 32, 43, 52-55</p> <p>Section III, pp. 35-39</p>
<p>Le respect de la règle de droit en milieu correctionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la conformité à la loi, aux politiques et aux procédures 	<p>Section III, pp. 58-59</p> <p>Section V, p. 81</p>
<p>Un Service correctionnel qui et un partenaire actif au sein du système de justice pénale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • le leadership au sein des systèmes correctionnels canadiens et internationaux • la consultation et la participation efficace du public • la communication de résultats correctionnels et l'échange avec d'autres administrations et avec le public • un service correctionnel axé sur la transparence et qui rend compte de ses résultats et des principes énoncés par le Solliciteur général 	<p>Section II, pp. 16-17</p> <p>Section III, pp. 48-49, 56-58</p> <p>Section III, pp. 48-49, 56-59</p> <p>Section V, p. 81</p> <p>Section II, pp. 16-17</p> <p>Section III, pp. 26-28, 43, 59</p> <p>Section III, pp. 57-61, 64</p> <p>Section V, p. 81</p>

Section I: Le message

Message du Ministre

La sécurité publique

Depuis mon entrée en fonction en juin 1997 à titre de solliciteur général du Canada, ma toute première préoccupation a été la sécurité publique. Elle est au cœur de notre Mission, de notre fonction. En contribuant au maintien de la sécurité dans nos collectivités, nous donnons aux Canadiens l'assurance qu'ils vivent dans l'un des meilleurs pays au monde.

Le gouvernement a le mandat de faire en sorte que les Canadiens se sentent en sécurité dans leurs foyers et dans leurs rues. C'est là un des éléments clés de « Bâtir notre avenir ensemble », le plan d'action que le gouvernement a élaboré pour notre pays, et un engagement précis de notre Discours du Trône.

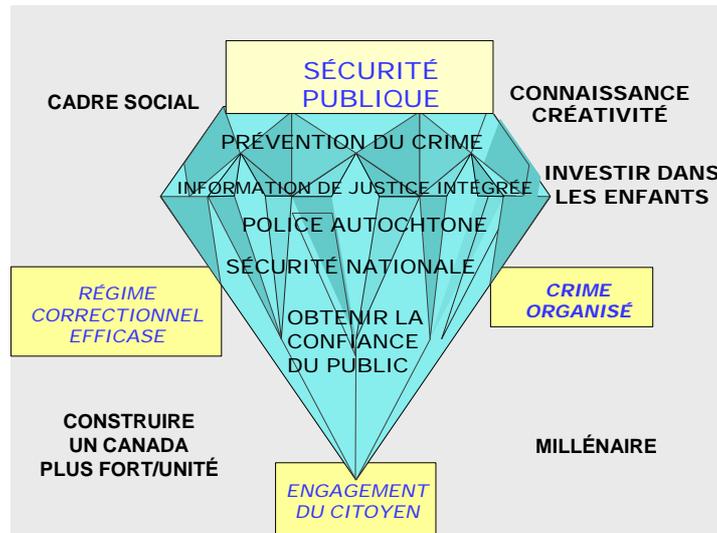
En tant que solliciteur général, j'ai pris l'initiative de tout mettre en œuvre pour préparer nos services correctionnels à relever les défis du prochain millénaire. Nous y parviendrons en menant des consultations publiques, en encourageant la formation de partenariats sur les plans national, provincial et international et en favorisant la prise de décisions avec nos partenaires du domaine de la justice pénale.

Concilier, d'une part, l'adoption de mesures de sécurité efficaces quand nous traitons avec des délinquants violents et à risque élevé, et d'autre part, dans le cas des délinquants à risque faible, l'application de solutions de rechange à l'incarcération et le recours accru à des programmes communautaires est un élément central d'une approche équilibrée de la protection du public. Ce juste milieu entre notre obligation de veiller à ce que nos établissements carcéraux soient sécuritaires et celle de favoriser la réinsertion sociale des délinquants dans les meilleurs délais, en toute sécurité et efficacement constitue la pierre angulaire de notre système de justice pénale.

Pour obtenir que le public ait confiance dans notre système de justice pénale, il nous faut faire en sorte que les Canadiens puissent sentir les résultats de notre action. Ces résultats doivent être visibles, leur permettre de constater que la criminalité diminue dans nos rues et que la peur est moins présente dans nos milieux de vie. Ce à quoi je m'engage, c'est à axer mes efforts et ceux de mon ministère sur l'adoption des mesures les plus susceptibles d'avoir un impact positif sur nos collectivités, maintenant et dans l'avenir. Voilà pourquoi j'ai décidé de centrer nos efforts sur l'amélioration de l'efficacité de notre régime correctionnel, la lutte au crime organisé et l'engagement du citoyen.

Un régime correctionnel efficace

Le gouvernement a déjà radicalisé son action auprès des délinquants violents. Au cours de notre premier mandat, nous avons adopté de nouvelles mesures pour traiter plus sévèrement ces criminels, par exemple en soumettant certains délinquants sexuels à dix années supplémentaires de surveillance.



Ainsi, j'annonçais récemment l'ajout de 1 000 agents de correction d'ici quelques années. Il s'agit là d'un important investissement dans la sécurité et le bon fonctionnement de nos établissements. Les agents de correction continuent de jouer un rôle clé dans les activités de réinsertion sociale en gérant efficacement les cas dont ils sont responsables et en aidant les délinquants à préparer leur réintégration de la collectivité en toute sécurité.

Je sais bien que la prison est l'endroit approprié – le seul d'ailleurs – pour garder certains criminels, mais je sais également que ce n'est pas celui qui convient à d'autres criminels. Étant donné que les délinquants nous viennent de la collectivité et que presque tous y retourneront, la meilleure façon de protéger les Canadiens n'est-elle pas de bien préparer ces délinquants à leur éventuelle mise en liberté? Le régime correctionnel a pour mandat de maintenir un réseau d'établissements sûrs et de ne rien négliger pour faire des délinquants des citoyens respectueux de la loi. Nous nous y employons en permettant aux délinquants de reprendre progressivement leur liberté, de réintégrer la société, où ils pourront continuer de profiter de programmes appropriés tout en demeurant sous surveillance.

Un service correctionnel efficace est celui qui peut faire la distinction entre les délinquants qui doivent être gardés à l'écart et ceux que nous pouvons avantageusement encadrer dans la société. Le Canada dispose déjà des outils voulus pour faire la distinction entre les délinquants qui ont besoin d'être isolés de la société et ceux qui peuvent être encadrés en toute sécurité dans la collectivité. Nous sommes d'ailleurs considérés comme des leaders mondiaux de la « gestion du risque » et de la « prévision du risque ».

Naturellement, en matière de comportement humain, personne ne peut jamais rien garantir à 100 p. 100, mais en continuant de perfectionner et d'améliorer ces outils, nous serons en mesure de prendre des décisions éclairées.

Pour pouvoir prendre de meilleures décisions, il est en outre essentiel que chacun ait accès aux mêmes renseignements. Voilà pourquoi l'amélioration de notre système d'information de justice intégrée constitue pour notre ministère une autre préoccupation fondamentale. Notre objectif à cet égard est d'amener tous les partenaires du système canadien de justice pénale à se reporter aux mêmes données lorsqu'il s'agit de prendre des décisions à propos d'un délinquant.

J'entends également m'attaquer résolument aux défis spéciaux que posent les délinquants autochtones. Tous les Canadiens devraient être profondément inquiets du fait que 3 p. 100 de notre population produit 16 p. 100 de tous les délinquants incarcérés dans les établissements fédéraux.

On a déjà entrepris d'appliquer l'article 81 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* LSCMLC, qui vise à amener les collectivités autochtones à assumer une plus grande part de responsabilité à l'endroit des délinquants autochtones. Nous avons à cet égard déjà conclu une entente à Prince Albert, et nous en négocions actuellement d'autres.

L'application de l'article 84, qui permet aux collectivités autochtones de s'impliquer dans la surveillance des délinquants en liberté sous condition, est devenue opérationnelle. Par ailleurs, des consultations sont en cours en vue de l'adoption d'une approche de la justice pénale adaptée au Nunavut. Cette année, on a également assisté à la naissance du tout premier établissement autochtone à sécurité minimale : un pavillon de ressourcement pour détenus autochtones mâles, le centre Pê Sâkâstêw, a en effet été créé à Hobbema, en Alberta. Cette réalisation illustre les relations plus respectueuses qu'entretiennent maintenant entre eux le Service correctionnel du Canada et les collectivités autochtones.

J'entends poursuivre ma recherche de solutions créatrices en collaboration avec les provinces pour continuer d'améliorer le fonctionnement de notre régime correctionnel. À mon sens, c'est de cette façon qu'on bâtira un Canada plus fort. Nous avons déjà amorcé ce processus lors de conférences fédérales-provinciales-territoriales des ministres de la Justice, dont les résultats ont fait l'objet de comptes rendus dans nos rapports sur la croissance de la population carcérale.

J'ai par ailleurs annoncé la conclusion, avec la province du Nouveau-Brunswick, d'un accord innovateur qui permettra à nos deux niveaux de gouvernement d'harmoniser leurs programmes correctionnels. Si deux paliers de gouvernement parviennent à s'entendre sur les moyens d'améliorer notre façon d'aider les délinquants dans une province, il y a tout lieu de croire que nous pourrions faire de même dans les autres provinces et territoires.

L'objectif à long terme de notre gouvernement est toutefois de réduire le risque que des gens aillent en prison, et c'est pourquoi nous attachons à la prévention du crime une si grande importance. Si nous pouvons intervenir auprès de nos enfants pendant qu'ils sont encore assez jeunes et consacrer l'essentiel de nos ressources à l'intervention auprès de la jeunesse à risque, nos chances seront meilleures d'éviter plus tard la prison à ces jeunes.

Le crime organisé

Une autre de mes priorités en tant que solliciteur général est la lutte contre le crime organisé. La réalité du crime organisé est fort différente de l'image qu'on s'en fait dans la population. Ne nous méprenons pas, il s'agit d'une grosse et sale affaire qui menace notre tissu social et notre bien-être économique.

Au cours de son premier mandat, notre gouvernement a adopté plusieurs mesures pour faire face à ce problème. Mais pour que nous puissions marquer des progrès tangibles à cet égard, il nous faudra un leadership national fort et des efforts constants de coordination. Voilà pourquoi je vais consacrer une bonne part de mes énergies comme solliciteur général à favoriser les partenariats entre la police, les procureurs, les gouvernements et l'entreprise privée, tant au pays qu'à l'étranger. En travaillant de concert, nous parviendrons à vaincre le crime organisé. Au cours de l'année qui vient, nous entendons nous attaquer au problème de l'appartenance à des gangs tant chez les délinquants qui sont incarcérés que chez ceux qui sont en liberté sous condition. Nous allons adopter à cet égard des stratégies d'intervention visant à contrôler le risque et, dans certains cas, à faciliter la désaffiliation de délinquants des groupes criminalisés. Ces stratégies se fonderont sur des recherches actuellement en cours.

L'engagement du citoyen

L'exercice financier 1997-1998 a été marqué par des progrès dans le domaine des services correctionnels au Canada. Après plusieurs années de croissance soutenue, le nombre de délinquants sous responsabilité fédérale s'est stabilisé. La confiance constante du public dans notre Mission et l'adoption de lois habilitantes sont des facteurs qui revêtent une extrême importance pour le gouvernement du Canada, car ils reflètent les valeurs fondamentales d'un régime correctionnel efficace et une approche proprement canadienne de la justice pénale.

Au cours de l'année qui vient, nous aurons l'occasion, dans le cadre de l'examen général de la LSCMLC, d'établir un dialogue franc et ouvert avec les Canadiens à propos de l'amélioration de la sécurité des collectivités et de notre régime correctionnel fédéral. De façon générale, cela va bien. Par ailleurs, je suis maintenant engagé dans une consultation publique d'envergure à propos de la LSCMLC, et je suis disposé à accueillir toute proposition constructive de changement qui contribuera à rendre notre régime encore plus efficace. Une fois les consultations publiques terminées, je proposerai volontiers des améliorations à la Loi là où le besoin de modification est manifeste.

L'exercice 1997-1998 a été marqué par des progrès soutenus, mais il reste encore du travail à faire. D'ici la fin de notre mandat, mes collègues du Cabinet et moi-même demeurerons déterminés à prendre les mesures prioritaires qui s'imposent pour doter notre pays d'un régime correctionnel efficace et équilibré résolument voué à la sauvegarde de la sécurité publique.

L'honorable Andy Scott
Solliciteur général

Message du commissaire

Alors que l'année précédente avait été marquée, avec l'entrée en fonction d'un nouveau ministre, par un changement de leadership, l'année 1997-1998 a vu le retour aux principes fondamentaux sur la base desquels doit fonctionner tout régime correctionnel efficace : la prise en charge humanisée, la détention sécuritaire et la réinsertion sociale réussie des délinquants. Le SCC a réalisé des progrès significatifs dans le sens de sa Mission, et le contexte est propice à la réalisation de nouveaux progrès au cours de l'année qui vient.

Pour contribuer à la sauvegarde de la sécurité publique, nous nous devons en tout premier lieu de nous efforcer d'accroître l'efficacité de notre régime correctionnel, comme le veut notre Mission et la loi qui nous régit. C'est en exerçant un leadership national et en ayant une vision claire des enjeux et de nos objectifs corporatifs que nous allons pouvoir continuer d'atteindre des résultats sans cesse meilleurs.

Le régime correctionnel fédéral a pour objectif d'aider les délinquants à se réinsérer dans la société. Son mandat à cet égard repose sur la LSCMLC. Cette année, la Loi a fait l'objet d'un examen dont les résultats seront présentés au Parlement. De son côté, le Ministre s'est engagé à favoriser un dialogue ouvert et franc concernant la LSCMLC, et c'est dans cet esprit qu'il a lancé une opération de consultation auprès de la population pour lui donner l'occasion de proposer des améliorations à la loi si cela s'impose.

L'atteinte d'un meilleur équilibre entre la population des détenus et celle des délinquants sous surveillance dans la collectivité constitue une de nos priorités essentielles pour relever le défi d'assurer la sécurité publique. Notre gouvernement entend adopter une approche équilibrée de la lutte contre le crime qui tienne compte des craintes qu'inspirent aux citoyens les délinquants à risque élevé, mais qui reconnaisse par ailleurs que, dans le cas de certains délinquants, l'incarcération n'est pas la meilleure solution. Notre objectif est d'en arriver, d'ici le début du nouveau millénaire, à un équilibre optimal entre la proportion de délinquants gardés en incarcération et celle des délinquants qui purgent leur peine sous surveillance dans la collectivité. De grands progrès ont déjà été réalisés dans ce sens pour les délinquantes. Pour assurer l'efficacité de notre régime correctionnel, il nous faudra appliquer intégralement la LSCMLC et nous acquitter scrupuleusement de notre Mission. Autrement dit, nous devons, dans la conduite de nos activités correctionnelles, nous préoccuper prioritairement de la protection du public, mais nous devons aussi appliquer, dans toutes nos décisions concernant les délinquants, les mesures les moins restrictives possible, sans pour autant compromettre la sécurité publique, et offrir aux délinquants des programmes propres à leur permettre de réussir leur réinsertion sociale en toute sécurité.

J'ai mis sur pied un groupe de travail que j'ai chargé de restructurer et de redistribuer les ressources; au cours des prochaines années, nous augmenterons de 1 000 le nombre de membres du personnel affectés à la sécurité. Il s'agit là d'un important investissement dans la sécurité et le bon fonctionnement de nos établissements.

Ces mesures sont d'importance capitale pour l'accomplissement de notre Mission, car elles nous permettront de continuer à mettre l'accent sur la préparation des délinquants à une réinsertion sociale sécuritaire, tout en assurant le maintien en détention en toute sécurité des délinquants qui présentent un risque particulièrement élevé.

Dans le domaine des soins de santé, nos efforts ont porté surtout sur la lutte à la propagation des maladies infectieuses. Le SCC a travaillé en étroite collaboration avec Santé Canada comme partenaire dans la Stratégie nationale sur le sida et dans la Stratégie nationale antidrogue.

Pour soutenir cet effort, le SCC s'est vu allouer des fonds additionnels qui lui permettront d'appliquer des mesures de réduction des préjudices visant à diminuer le risque de propagation de maladies infectieuses. Au cours du dernier exercice, nous avons évalué nos progrès dans l'application de la stratégie de lutte contre le sida, et nous procédons actuellement à un examen similaire en ce qui a trait à l'impact de nos mesures de réduction des préjudices.

Nos efforts pour nous attaquer aux problèmes de la toxicomanie, du sida et de l'infection au VIH constituent un des volets essentiels de notre approche en vue d'améliorer la prise en charge des délinquants ainsi que les conditions de travail de notre personnel dans nos établissements et dans la collectivité.

En ce qui a trait à la détention, nous avons réussi à accroître considérablement notre capacité de nous conformer à la loi dans notre façon de recourir à l'isolement. Une vérification de l'état de la situation à cet égard nous a permis de constater une nette amélioration pour ce qui est du respect des exigences procédurales fondamentales prévues dans la Loi, les règlements et les politiques. Il nous faudra toutefois relever le défi de réduire encore davantage notre tendance à imposer l'isolement. Nous avons par ailleurs pris d'importantes initiatives en matière de logement des détenus. Nous avons révisé notre politique en cette matière, et procédé à une évaluation de l'établissement William Head, le premier établissement pénitentiaire dont l'aménagement a été conçu en fonction du respect des valeurs et des principes énoncés dans notre Mission. Cette évaluation a permis de conclure que le concept des unités résidentielles était valable et donnait les résultats escomptés. Ces constatations sont apparues d'autant plus encourageantes que le Service a ouvert vers la fin du dernier exercice l'établissement Fenbrook, qui a été construit sur la base de ces mêmes principes.

Dans le domaine de la réinsertion sociale, nous avons réalisé d'importants progrès sur plusieurs fronts stratégiques. Dans trois de nos cinq régions, le nombre de délinquants à qui nous avons octroyé la semi-liberté a augmenté, ainsi que celui des délinquants qui se sont vus accorder un placement à l'extérieur ou des permissions de sortir sans surveillance. De même, le nombre de délinquants qui ont vu leur liberté sous condition révoquée pour avoir commis une nouvelle infraction a diminué. Nous avons toutefois assisté à une baisse du nombre de délinquants mis en liberté conditionnelle totale, si bien que, compte tenu de l'extrême importance de ce type de mise en liberté, il s'impose vraiment que nous relevions l'important défi de redresser cette situation.

C'est pourquoi nous déploierons au cours de l'année qui vient des efforts considérables pour tenter d'accroître notre capacité de loger et de surveiller adéquatement les délinquants dans la collectivité. Comme premier pas significatif dans cette voie, le Service a inauguré à Edmonton le centre Grierson, le premier établissement urbain à sécurité minimale de la région des Prairies.

La motivation et le professionnalisme du personnel constituent des facteurs clés de réussite du processus de réinsertion sociale des délinquants. Afin de mieux garantir le respect de ces deux conditions, le Service a reclassifié les postes, d'importance cruciale, d'agents de liberté conditionnelle, de manière à ce que leur classification concorde mieux avec les tâches et les responsabilités liées à cette fonction. Du même coup, nous avons décidé d'exiger dorénavant que les titulaires de ces postes soient détenteurs d'un diplôme en sciences sociales ou dans une discipline connexe pour assurer l'application uniforme de normes professionnelles reconnues.

Pour faciliter encore davantage la réinsertion sociale des détenus en temps voulu et en toute sécurité, le SCC a inclus parmi ses objectifs corporatifs l'application des concepts de justice réparatrice et de résolution de problèmes et a élaboré un cadre de travail en ce sens. Le gouvernement fédéral est convaincu qu'il lui incombe de contribuer à l'amélioration de la sécurité dans nos collectivités en favorisant diverses initiatives communautaires, notamment l'adoption d'approches de justice réparatrice.

Compte tenu du pourcentage élevé de délinquants autochtones au sein de notre système correctionnel, le SCC continue de déployer des efforts considérables pour tenter d'accroître l'efficacité de la réinsertion sociale des délinquants autochtones. Au cours de l'exercice 1997-1998, nous avons réalisé à cet égard des progrès spectaculaires. Nous avons conclu, avec le Grand Conseil cri de Prince-Albert, un tout premier accord aux termes de l'article 81 de la LSCMLC, en l'occurrence un accord portant sur l'établissement d'un pavillon de ressourcement pour délinquants. Cette année a également été marquée par l'ouverture à Hobbema, en Alberta, d'un premier établissement à sécurité minimale pour Autochtones et d'un centre correctionnel communautaire. Ces réalisations illustrent l'évolution des relations entre le SCC et les délinquants autochtones vers un plus grand respect mutuel.

Soit dit en passant, j'ai eu personnellement l'honneur de recevoir le titre de « chef Aigle tacheté » de la Nation crie Samson, en reconnaissance des progrès que nous avons réalisés dans la prestation de services correctionnels à la collectivité autochtone.

Le SCC a encore des défis à relever concernant la prestation de programmes spécialisés à l'intention des délinquantes. Notre objectif est de bonifier notre offre de programmes et de logements dans les établissements régionaux, de façon à ce que ces établissements puissent répondre aux besoins spéciaux des délinquantes. Nous nous employons également à établir dans la collectivité des mécanismes propres à aider les délinquantes à effectuer avec succès leur réinsertion sociale à long terme. Le fait que 87 p. 100 des délinquantes détenues dans des établissements fédéraux le soient dans des établissements régionaux ou dans un pavillon de ressourcement illustre tout le progrès que nous avons réalisé à cet égard. Il y a constamment 52 p. 100 des délinquantes sous responsabilité fédérale qui sont en liberté sous surveillance dans la collectivité.

Il nous reste toutefois à relever le défi de la fermeture de la Prison des femmes.

Pour nous montrer ouverts et responsables de l'atteinte de résultats, nous nous devons de soutenir nos bureaux régionaux et nos opérations dans les régions, d'offrir un leadership efficace et d'amener la population canadienne à s'engager dans le processus. Au cours du dernier exercice, nous avons renforcé notre administration centrale de façon à la rendre davantage en mesure d'aider les gens qui œuvrent sur le terrain à mieux faire leur travail et de créer un environnement propice à l'apprentissage continu. Nous nous sommes également interrogés sur le besoin ou non de perfectionnement de nos cadres, notamment en effectuant un sondage pour recueillir à cet égard l'opinion tous azimuts des intéressés. Les résultats de notre enquête ont indiqué que le Service avait un personnel de direction jugé très compétent.

Dans le but de pouvoir débattre constamment avec la population des politiques gouvernementales les plus appropriées en matière de lutte au crime et de régime correctionnel, nous avons créé le Forum des Canadiens. Ce faisant, nous nous sommes donné pour objectifs de fournir aux citoyens l'occasion de discuter d'un large éventail de questions liées à la gestion du régime correctionnel fédéral et d'amener les gens à mieux comprendre les enjeux. Le Service a également continué de se montrer ouvert à l'égard des médias, ce qui nous a valu d'obtenir une couverture médiatique plus positive, mettant en lumière les progrès réalisés dans la gestion du régime correctionnel fédéral. Un autre gain tout aussi important a été l'amélioration de nos relations avec le Bureau de l'enquêteur correctionnel, qui est devenu plus collaborateur et plus positif.

Dans la poursuite de nos objectifs d'excellence en matière correctionnelle, nous continuons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires actuels et à développer de nouveaux partenariats, au pays comme à l'étranger. Le SCC a grandement profité dans le passé de ses partenariats avec d'autres intervenants du système de justice pénale, de même qu'avec des organisations non gouvernementales.

Ici même au pays, afin de resserrer les liens entre les gouvernements fédéral et provinciaux en matière correctionnelle et pour favoriser l'utilisation optimale des ressources disponibles, le solliciteur général du Canada a signé avec le solliciteur général du Nouveau-Brunswick un accord accordant officielle l'initiative Canada-Nouveau-Brunswick en matière correctionnelle. Un accord d'échange de services (AES) a également été conclu avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (Nunavut) concernant le logement des délinquants sous responsabilité fédérale, la tenue d'une enquête communautaire et la surveillance des libérés conditionnels.

Le Service a par ailleurs continué à consolider ses partenariats sur le plan international. Nous avons conclu avec Her Majesty's Prison Service du Royaume-Uni et avec la République de Lituanie un protocole d'entente dans lequel nous avons convenu d'échanger des renseignements, de l'expertise, des conseils et du personnel. En outre, il est possible que nous concluions d'autres protocoles d'entente avec les Bermudes et le Bénin.

L'année s'est terminée en beauté par la tenue d'un symposium international qui avait pour thème « Au-delà de l'incarcération », auquel ont participé des représentants de près de 40 pays et qui s'est révélé un succès.

Ce symposium visait à dégager des stratégies en vue de réduire le recours à l'incarcération tout en améliorant la sécurité dans nos collectivités. Parmi les points saillants, notons que les représentants ont pris une résolution en vue de la création d'une association internationale en matière de services correctionnels, et on a demandé au SCC de jouer un rôle de chef de file à cet égard.

Nous continuons de recevoir des éloges des visiteurs de l'étranger pour la qualité de nos outils d'évaluation du risque et de nos programmes à l'intention des délinquants. D'autres pays nous imitent dans ces domaines et s'inspirent de nos nouveaux établissements. Pour s'assurer que ces programmes demeureront « ce qui se fait de mieux », le SCC a entrepris de faire accréditer tous ses programmes correctionnels par des comités internationaux d'experts en la matière, une opération qui devrait être achevée d'ici l'an 2000.

Le Service a également continué de marquer des progrès dans la poursuite d'autres objectifs gouvernementaux prioritaires. Pour contribuer à l'efficacité de l'action du gouvernement fédéral en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable, le Service a élaboré une stratégie qui a été jugée parmi les meilleures par le Commissaire à l'environnement et au développement durable. Dans le même ordre d'idée, la région du Québec s'est vue décerner par le Commissaire aux langues officielles une mention honorable en reconnaissance des services qu'elle offre aux délinquants dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

À l'approche du nouveau millénaire, notre objectif est de devenir un des chefs de file à l'échelle mondiale en matière de régime correctionnel. Nous travaillons déjà avec d'autres pays selon une approche progressiste des mesures correctionnelles, du fait qu'au lieu de nous en remettre uniquement au châtime et à l'incarcération, nous préférons nous orienter vers l'élaboration et l'exécution de programmes qui aident concrètement les délinquants à devenir des citoyens respectueux de la loi, pour la plus grande protection à long terme de notre société.

Il nous reste toutefois des défis à relever. Bien que nous ayons une vision claire des mesures à prendre pour y arriver et que nous disposions des bonnes personnes pour aller de l'avant, il nous faut continuer de parfaire la qualité de notre gestion pour faire en sorte qu'elle soit axée sur les résultats, tout particulièrement dans le domaine si crucial de la réinsertion sociale des délinquants, en améliorant nos rapports sur le rendement ainsi que nos structures de responsabilisation et en continuant de consolider nos ressources dans la collectivité.

Section II: Aperçu du Service

Énoncé de mission

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

La Mission définit de manière durable le rôle que joue le SCC en ce qui concerne le maintien de la justice, de la paix et de la sécurité au sein de la société. Elle établit les objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre collectivement et l'approche qui doit prévaloir en matière de gestion de l'organisme et des détenus. Elle détermine nos obligations de rendre compte. L'Énoncé de mission contient des « valeurs fondamentales », c'est-à-dire des idéaux auxquels nous adhérons dans l'accomplissement de notre mission; des « principes directeurs », qui constituent les prémisses sur lesquelles nous nous appuyons pour orienter le personnel dans son travail quotidien; des « objectifs stratégiques », soit les objectifs qui sont jugés essentiels pour que le SCC puisse remplir sa Mission.

Mandat, rôles et responsabilités

Le Service correctionnel du Canada, désigné dans le présent document par les termes Service ou SCC, fait partie du système de justice pénale. Ce système comprend plusieurs éléments étroitement liés entre eux : les lois habilitantes et les règlements connexes, l'ensemble du droit criminel, les organismes d'application de la loi, le pouvoir judiciaire et les services correctionnels. Ces différents éléments relèvent de l'autorité des divers paliers de gouvernement.

Le Service est un organisme fédéral du portefeuille du Solliciteur général; ce dernier comprend également la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Bureau de l'enquêteur correctionnel et le Secrétariat du portefeuille.

Le Service est responsable des délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus.

Mandat du programme

Le cadre constitutionnel et législatif qui régit le Service repose sur la *Loi constitutionnelle de 1982*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, le *Code criminel du Canada*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* et le règlement connexe, la *Loi sur le transfèrement des délinquants* ainsi que sur divers accords et conventions internationaux, comme l'*Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations Unies* et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

Facteurs environnementaux

Le SCC continue de faire face à une grande variété de défis liés à son environnement : changements démographiques, évolution de l'économie, responsabilité financière, progrès technologiques, modification des conditions sociales. Ce sont là autant de facteurs qui influent sur la composition de la population carcérale, le genre de crimes commis et la perception du public à l'égard de l'efficacité du système de justice pénale au Canada. Ils façonnent les priorités qui seront celles du SCC au cours du prochain millénaire.

Ces facteurs sont recensés et examinés minutieusement chaque année afin de réduire au minimum tout effet négatif qu'ils pourraient avoir sur le programme du SCC. À cette occasion, le SCC examine et reformule ses principaux plans, priorités et stratégies. Le tableau qui suit présente les principaux facteurs environnementaux et leurs répercussions sur les secteurs d'activité.

Principaux facteurs environnementaux	Prise en charge	Détention	Réinsertion sociale	Services corporatifs
L'évolution du Canada : croissance démographique, diversité et urbanisation	✓	✓	✓	✓
L'évolution de la criminalité : peines imposées, mouvement d'aide aux victimes, catégories de crimes (ex. : crime organisé, criminalité en col blanc)	✓	✓	✓	
Conditions économiques et sociales : transformation du marché du travail, écarts de revenus, filet de sécurité sociale	✓	✓	✓	✓
Santé : coûts, restructurations provinciales, accès, maladies transmissibles, personnes âgées	✓	✓	✓	✓
Questions autochtones : autonomie gouvernementale, revendications territoriales, Commission royale sur les peuples autochtones, Nunavut, surreprésentation dans le système de justice	✓	✓	✓	✓
Priorités fédérales : prospérité économique, sécurité publique, prévention du crime, renouveau de la fonction publique, prestation de rechange des services	✓	✓	✓	✓

Principaux facteurs environnementaux	Prise en charge	Détention	Réinsertion sociale	Services corporatifs
Priorités provinciales : responsabilité financière, soins de santé, éducation, intégration des services	✓		✓	✓
Changements technologiques : médecine légale, sécurité, communications et échange d'information	✓	✓	✓	✓

Projets horizontaux

Projets en matière de justice pénale : Pour donner suite aux priorités du gouvernement et réaliser sa Mission et ses objectifs corporatifs, le Service correctionnel a travaillé et continuera de travailler en partenariat avec certains des autres services qui font partie du portefeuille du Solliciteur général, avec d'autres ministères et organismes publics fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec le secteur privé. Ces projets s'inscrivent dans les stratégies exposées dans le présent document. On trouvera ci-après une liste des principaux projets que coordonne le SCC ou auxquels il participe.

Questions ou projets se rapportant au système de justice pénale canadien	CNL C	GRC	Sol. gén.	SC C	Justice	Autres minis. féd.	Prov. et .terr.
Examen de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	◆		◆	◆	◆		
Réinsertion sociale des délinquants sous responsabilité fédérale	◆		◆	◆			
Croissance de la population carcérale	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Justice réparatrice	◆	◆	◆	◆	◆		◆
Solutions de rechange à l'incarcération	◆	◆	◆	◆	◆		◆
Justice applicable aux jeunes		◆	◆	◆	◆		◆
Prévention du crime	◆	◆	◆	◆	◆	◆	
Crime organisé	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Justice applicable aux Autochtones/ Questions autochtones à l'ordre du jour au niveau national	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆

Questions ou projets se rapportant au système de justice pénale canadien	CNL C	GRC	Sol. gén.	SC C	Justice	Autres minis. féd.	Prov. et .terr.
Droits et besoins des victimes	◆	◆	◆	◆	◆		◆
Violence familiale		◆	◆	◆	◆	◆	◆
Délinquants à contrôler	◆	◆	◆	◆			◆
Sensibilisation du public	◆	◆	◆	◆			
Accords d'échange de services (notamment avec le Nouveau-Brunswick et le Nunavut)	◆		◆	◆	◆		◆
Cercles de soutien	◆	◆	◆	◆			◆
Programme de services d'aumônerie dans la collectivité				◆			◆
Ententes sur la communication d'avis à la collectivité		◆	◆	◆			◆
Soutien aux services de police communautaires	◆	◆		◆			◆
Examen de la détermination de la peine et des questions correctionnelles	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Stratégie sur le VIH/sida	◆	◆	◆	◆		◆	
Banque de données génétiques		◆	◆	◆	◆		
Échange d'informations sur les délinquants	◆	◆	◆	◆	◆		◆
Échange d'informations relatives à la sécurité		◆	◆	◆			
Stratégie nationale de lutte contre la drogue		◆	◆	◆		◆	
Système de gestion des détenus (SGD) Interface avec le CIPC	◆	◆	◆	◆			
Concept du dossier unique de justice pénale pour adultes	◆	◆	◆	◆			◆
Réseau de gestion de la diversité du système de justice pénale	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
Coopération en vue de l'amélioration des technologies de l'information	◆	◆	◆	◆	◆		◆

Le SCC reconnaît que pour réaliser sa Mission, il doit en outre pouvoir compter sur un système permanent d'échange d'information et sur des partenariats solides aux niveaux national, international, gouvernemental et non gouvernemental. Ces liens permettent au SCC de contribuer aux innovations visant l'amélioration des pratiques correctionnelles et de la gestion des services correctionnels et de pouvoir profiter des idées des autres sur ces chapitres.

Grâce à son implication sur le plan international, le SCC contribue à l'atteinte de meilleurs résultats à l'échelle mondiale et apporte une contribution importante à la politique étrangère du Canada et à ses objectifs en matière d'aide internationale, particulièrement en ce qui concerne la saine gestion publique et la protection des droits de la personne. Comme leader international en matière de services correctionnels, le SCC a établi des échanges constants d'information et d'expertise en matière correctionnelle avec de nombreux organismes et pays. Il continue d'échanger des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences à l'échelle nationale et internationale.

Objectifs :

Comme il est mentionné dans la Section II du Budget des dépenses principal pour l'exercice 1997-1998, l'objectif premier du Service est le suivant :

Contribuer, en tant que composante du système de justice pénale, et dans la reconnaissance de la primauté du droit, à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Dans sa structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR), le Service énonce également quatre priorités stratégiques qui découlent directement de sa Mission.

1. Le Service contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.
2. Le Service exerce sur les délinquants un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.
3. Le Service respecte la primauté du droit.
4. Le Service collabore activement avec les autres composantes du système de justice pénale.

Priorités stratégiques

Le tableau ci-après présente un aperçu des priorités du SCC par secteur d'activité et montre le rapport qui existe entre ces priorités et les résultats que le SCC espère obtenir. Certaines des priorités touchent plusieurs secteurs d'activité et apparaissent donc plus d'une fois dans le tableau. Le SCC continuera de parfaire son cadre de fonctionnement afin d'améliorer l'efficacité de ses programmes et son processus d'imputabilité. Ces éléments concordent avec ceux qui figurent dans le Rapport sur les plans et priorités (RPP) qui a été approuvé pour 1998-1999.

Résumé du Rapport de 1998-1999 sur les plans et priorités

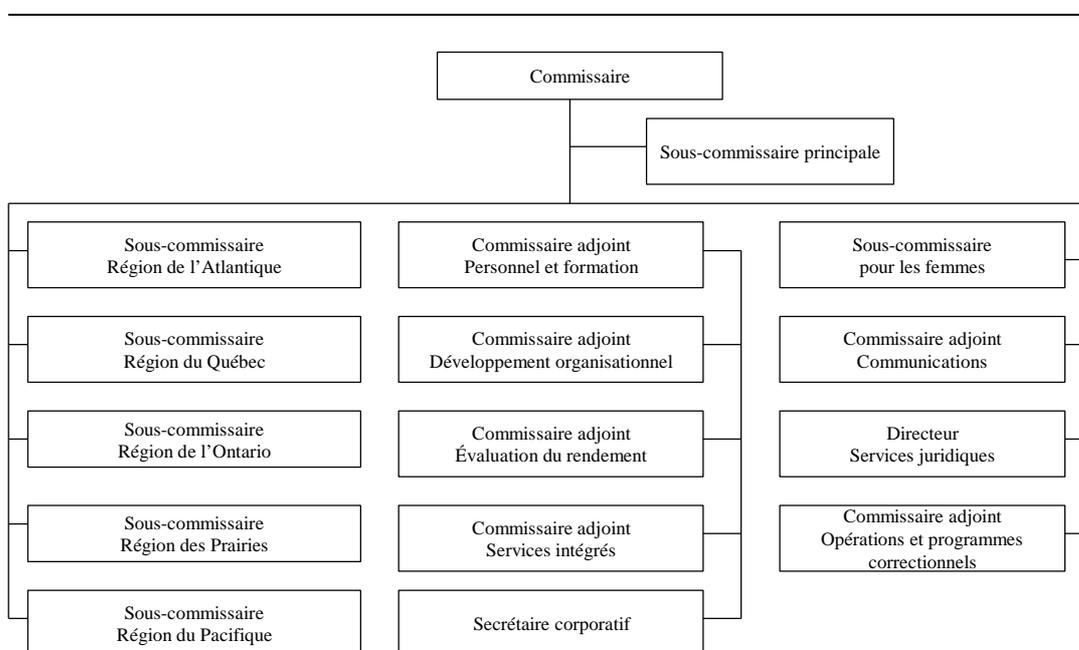
Priorités par secteur d'activité	Résultats
<p><i>PRISE EN CHARGE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Préserver un milieu physique et psychologique sain</i> • <i>Délinquantes à risque élevé qui ont grand besoin d'aide</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Traitement plus complet des détenus infectés</i> - <i>Dépistage, tests et immunisation accrus</i> - <i>Réduction du taux de maladies infectieuses</i> - <i>Plus hauts niveaux de satisfaction des employés et des délinquants observés dans les sondages</i> - <i>Services et logements adaptés aux besoins distincts des délinquantes</i>
<p><i>DÉTENTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Établissements sûrs et sécuritaires</i> • <i>Délinquantes à risque élevé qui ont grand besoin d'aide</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Diminution des incidents violents dans les établissements</i> - <i>Programmes, services et procédures mieux adaptés aux besoins distincts des délinquantes</i>
<p><i>RÉINSERTION SOCIALE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réinsertion sociale rapide, efficace et en toute sécurité des délinquants</i> • <i>Réduction de la surreprésentation des délinquants autochtones dans les établissements de détention fédéraux</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Plus grand nombre de mises en liberté réussies à la première date d'admissibilité ou peu après</i> - <i>Augmentation de la proportion de délinquants mis en liberté au sein de la collectivité</i> - <i>Augmentation du nombre de délinquants ayant des besoins distincts mis en liberté au sein de la collectivité</i> - <i>Diminution du nombre de révocations entraînant la réincarcération</i> - <i>Réduction de la proportion de délinquants autochtones dans les établissements fédéraux</i>
<p><i>SERVICES CORPORATIFS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Ressources humaines – acquisition du savoir et perfectionnement</i> • <i>Préserver un milieu physique et psychologique sain</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Effectifs compétents et ayant reçu une formation de qualité</i> - <i>Plus grande représentation des groupes visés par l'équité en emploi dans des postes de gestion</i> - <i>Un personnel d'encadrement compétent pour l'avenir</i> - <i>Environnement sain grâce à des pratiques de développement durable</i>

Priorités par secteur d'activité	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Politiques claires et cadres de responsabilisation</i> • <i>Partenariats, participation et consultations</i> • <i>Inspirer confiance et obtenir des appuis</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Cadre d'action clair à l'appui de la Mission et des opérations</i> - <i>Amélioration de la mesure du rendement et de la présentation des rapports</i> - <i>Augmentation du nombre de partenaires engagés activement avec le SCC, y compris d'autres ministères fédéraux, gouvernements provinciaux, organismes internationaux et organisations non gouvernementales</i> - <i>Système d'information de justice intégrée</i> - <i>Sensibilisation accrue du personnel</i> - <i>Accroissement de la confiance et du soutien du public à l'égard des efforts de réinsertion sociale</i>

Organisation du Service

Le SCC fait partie du portefeuille du Solliciteur général. Le commissaire du Service correctionnel est le premier dirigeant du SCC; il relève directement du solliciteur général du Canada. Le commissaire est assisté de la sous-commissaire principale, de la sous-commissaire pour les femmes, de cinq sous-commissaires régionaux, de cinq commissaires adjoints, d'un secrétaire et d'un conseiller juridique principal. Les responsabilités de l'administration centrale ont été élargies, comme l'illustre la nouvelle structure organisationnelle, qui comprend maintenant un nouveau poste de commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels.

Service correctionnel du Canada Organisation nationale Sous l'autorité du commissaire



Les secteurs d'activité du Service correctionnel du Canada sont :



Chaque secteur d'activité a un certain nombre de résultats principaux à atteindre. Chacun de ces résultats est pris en considération dans la production du Rapport sur le rendement.

Comparaison entre les éléments du CPO et les secteurs d'activité de la SPRR

La nouvelle structure de secteurs d'activité a été élaborée de manière à permettre d'évaluer les résultats en fonction des objectifs énoncés dans la Mission du Service. Pour l'exercice en cours, l'information financière sera présentée en fonction des secteurs d'activité sur lesquels portait l'ancien Cadre du plan opérationnel (CPO) pour en assurer la concordance avec les Comptes publics.

<u>Éléments de planification du CPO – Structure des secteurs et sous-secteurs d'activité</u>	<u>Éléments de planification de la SPRR – Structure des secteurs d'activité et de service</u>
1) Opérations correctionnelles - Soins de santé - Gestion des détenus	1) Prise en charge - Soins de santé - Services aux délinquants
2) Programmes correctionnels - Programmes de formation et d'épanouissement personnel - Programmes de perfectionnement professionnel et d'emploi - Programmes spirituels, socioculturels et programmes répondant à des besoins spéciaux	2) Détention - Sécurité - Logement des délinquants
3) Services techniques et services aux détenus - Gestion du matériel et services des établissements - Ingénierie et entretien - Construction	3) Réinsertion sociale - Gestion correctionnelle - Programmes - Services de réinsertion sociale - CORCAN
4) Gestion et administration - Services corporatifs - Services de gestion	4) Services corporatifs - (comprend aussi Gestion du matériel et services des établissements; Ingénierie et entretien ainsi que Construction)

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Service reverra sa structure financière pour refléter exactement les nouveaux secteurs d'activité prévus dans la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

Stratégie d'évaluation

Le Service a conçu une stratégie d'évaluation, qui a reçu l'approbation du Conseil du Trésor, pour recueillir, colliger, analyser et diffuser régulièrement et ponctuellement des données actuelles et passées ainsi que des données concernant les tendances. La stratégie d'évaluation comporte, pour chaque secteur d'activité, une description des méthodes qu'on utilisera pour vérifier dans quelle mesure on progresse vers l'atteinte des principaux résultats visés et dans quelle mesure on en rend compte. La section de responsabilisation de chaque secteur d'activité a été modifiée pour refléter les changements qu'il a fallu apporter à la structure de gestion interne du Service après l'approbation de la SPRR par le Conseil du Trésor.

Section III : Rendement du Service

En 1998, le Ministre et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont approuvé officiellement la SPRR ainsi que la stratégie d'évaluation qui l'accompagne. En 1998-1999, le Service entreprendra la révision des normes du Service pour y refléter le contenu de ces deux documents.

Pour compléter le document relatif à la SPRR et pour tenir compte des changements intervenus et des défis environnementaux à relever, le Service a établi pour 1997-1998 les objectifs corporatifs suivants :

1. Améliorer la capacité du SCC de se conformer à la loi et aux politiques en élaborant un cadre d'action précis et en aidant les employés à s'acquitter de leur travail par des communications, une formation et un perfectionnement continus.
2. Être un intervenant clé dans l'élaboration de politiques en matière de justice pénale en améliorant les rapports de consultation, de coordination et de partenariat à tous les niveaux du SCC.
3. Établir un cadre de gestion qui favorise la production de résultats et la mesure de ceux-ci.
4. Favoriser la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité en rationalisant et en améliorant les programmes ainsi que les processus et les pratiques de gestion des cas.
5. Établir une approche fondée sur l'essentiel, qui élimine les éléments n'ajoutant aucune valeur.
6. Améliorer la position du SCC en améliorant les communications internes et externes ainsi que les mécanismes de production de rapports et d'imputabilité.
7. Élaborer une stratégie globale concernant les délinquants autochtones.
8. Mettre sur pied des mesures de formation et de perfectionnement des cadres pour appuyer notre Mission.

Pour donner suite à notre engagement d'assurer une gestion axée sur les résultats et au Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP), les objectifs corporatifs font l'objet d'une révision annuelle et sont pris en considération dans les rapports de reddition de comptes que les cadres supérieurs sont tenus de produire. Le Rapport sur le rendement par secteur d'activité doit faire état des résultats obtenus dans la poursuite de ces objectifs. Les principales réalisations et activités y seront présentées pour chaque secteur d'activité sous la rubrique Principaux résultats.

Financial Information

Service correctionnel du Canada – SSC (\$ dollars)

	Amounts
Dépenses prévues (1997-98)	1,153,018,000
Autorisations totales (1997-98)	1,202,117,261
Dépenses réelles en 1997-98	1,173,209,666

PRISE EN CHARGE*

OBJECTIF : * Combler les besoins physiques et mentaux des délinquants, en conformité avec toutes les prescriptions légales.

DESCRIPTION :* Prestation de services liés aux besoins des délinquants, notamment des services de santé physique et mentale, des services alimentaires et vestimentaires ainsi que d'autres services aux délinquants incarcérés.

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

RÉSULTAT PRINCIPAL 1 : Ces services permettent de dépister les maladies infectieuses et d'éviter les épidémies.

On a marqué en 1997-1998 des progrès significatifs dans les efforts pour s'attaquer aux problèmes entourant les maladies infectieuses, notamment le VIH/sida, l'hépatite B, l'hépatite C et la tuberculose.

L'établissement d'un cadre global de mise en œuvre du Programme national de lutte contre le VIH/sida a constitué un élément important de ce progrès. Ce programme a été annoncé par le solliciteur général en 1997. Pour lui permettre de réaliser son volet du programme, le SCC s'est vu allouer un budget supplémentaire de 600 000 \$ dans le cadre de la nouvelle « Stratégie nationale sur le VIH/sida » élaborée par Santé Canada. Cet effort viendra s'ajouter à ceux que nous déployons déjà pour promouvoir un environnement plus sain dans nos établissements carcéraux.

Nous avons poursuivi la réalisation de projets dans les domaines de la sensibilisation et de la formation, des tests de dépistage, de la réduction des préjudices, de la prise en charge, des traitements et du soutien aux délinquants, de la surveillance, de la coordination et de la collaboration. Parmi les principaux résultats obtenus, soulignons la tenue, à l'intention du personnel des services de santé, d'une conférence nationale sur la gestion des maladies infectieuses en milieu correctionnel, la création d'un Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le VIH/SIDA, et la production d'un répertoire des initiatives liées au problème du VIH.

Les services de santé ont élaboré un plan stratégique qui imprime une orientation à court comme à long terme en matière de prestation de services de santé au sein du SCC. On nourrit le projet de devenir le « leader mondial dans le domaine de la prestation de services correctionnels humains ». L'une des principales priorités est la conception et la mise en opération d'un système informatisé d'information sur la santé des délinquants. Grâce à l'informatique, on aura accès à de l'information sur l'état de santé de

Priorité du gouvernement :
Promouvoir la santé dans nos établissements, puis dans nos collectivités

* Les secteurs d'activité, les objectifs, la description et les principaux résultats sont tirés de la SPRR approuvée par le Conseil du Trésor.

la population carcérale. Le système d'information automatisé nous donnera également accès à des données précises sur les dépenses, ce qui permettra une répartition plus efficace et plus rationnelle des ressources disponibles.

En 1997, on a dénombré dans nos établissements 158 cas connus d'infection à VIH et 20 cas de sida. Bien qu'à première vue ces chiffres puissent ne pas sembler alarmants, il est important de savoir qu'ils représentent un taux d'infection au-delà de dix fois plus élevé que celui qu'on observe dans l'ensemble de la population canadienne et que le nombre de détenus infectés ne cesse de croître. Ces chiffres ne tiennent pas compte des détenus qui ne savent pas qu'ils sont infectés ni de ceux qui ne dévoilent pas au SCC leur infection; il est donc possible que le nombre réel de délinquants infectés soit plus élevé.

Étude épidémiologique sur le risque potentiel de propagation de la maladie

En 1997, un détenu atteint de l'hépatite B, de l'hépatite C et du Sidaa avoué avoir échangé des seringues avec 20 autres détenus depuis le début de sa période d'incarcération. Dans le but de prévenir la propagation de maladies infectieuses, le SCC a alors décidé d'entreprendre, en collaboration avec la province de la Nouvelle-Écosse et Santé Canada, une étude à la grandeur de l'établissement en cause.

L'étude a permis d'y constater la présence de VIH et de VHC et l'existence de pratiques de consommation de stupéfiants par injection. Cette information souligne la nécessité de mettre davantage l'accent sur la prévention de la maladie et sur la prestation de services de santé pour empêcher la transmission du VIH et du VHC dans les établissements carcéraux et dans la collectivité dans son ensemble. L'étude a également révélé que les détenus sont favorables à ce qu'on déploie davantage d'efforts d'amélioration en matière de sensibilisation, de programmes et services de santé, d'hygiène, de fourniture de gants protecteurs, de prestation de services de tatouage, de programmes d'échange de seringues et de programmes de suivi à la méthadone. Les résultats de cette étude concordaient avec les constatations dont il est fait état dans le rapport sur le sondage qu'a mené le SCC auprès des détenus en 1995, ainsi que dans les rapports provisoire (1994) et final (1996) du Comité d'experts sur le SIDA et les prisons.

Le rapport final sur le risque de propagation de la maladie sera publié à l'automne. Il fera état des conclusions de l'enquête et contiendra des recommandations concernant la conduite de futures enquêtes sur la transmission de la maladie au sein du SCC.

Examen principal : Évaluation de la participation du SCC à la Stratégie nationale sur le sida – Phase II

Le SCC participe à la Stratégie nationale sur le sida – Phase II (SNS-II) qui vise à s'attaquer au problème du VIH/sida au Canada. Le SCC est l'un des deux services gouvernementaux, outre le principal intéressé (Santé Canada), qui se sont vus allouer des fonds dans le cadre de la SNS-II. L'implication particulière du Service dans cette stratégie découle du fait qu'on a désigné les détenus comme faisant partie de la population la plus vulnérable.

Les activités que le SCC, en tant qu'organisme responsable de la prestation de services de santé aux détenus sous responsabilité fédérale, réalise dans le cadre de la SNS-II ont été considérées comme concordant bien avec la poursuite de l'objectif global de la SNS-II ainsi qu'avec le mandat législatif du SCC, sa Mission et les normes de ses services de santé. L'évaluation du programme a permis de conclure qu'il y a encore du travail à faire pour assurer le succès des projets déjà en voie de réalisation en matière de lutte contre le VIH et le sida.

Évaluation des mesures de réduction des préjudices causés par le VIH et le sida

Une évaluation des mesures de réduction des préjudices causés par l'infection à VIH et le sida a été amorcée au cours de l'exercice 1997-1998 et se poursuivra en 1998-1999. Cette évaluation porte principalement sur trois volets bien définis d'activité : l'évaluation des barrières dissuasives et comportementales; l'examen du programme de mise en œuvre des mesures de réduction des préjudices causés par le VIH et le sida; et l'observation des résultats non recherchés de ces programmes. Les mesures qu'on prend pour prévenir la propagation du VIH contribuent en dernière analyse à la protection de la société. La directive du commissaire intitulée « Gestion des détenus atteints d'infections à virus de l'immunodéficience humaine (VIH) » a été promulguée.

RÉSULTAT PRINCIPAL 2 : Ces services permettent de cerner les besoins des délinquants dans le domaine de la santé mentale et physique et d'y répondre.

On a procédé au cours de l'année à une analyse des besoins de soins de santé, notamment des besoins de soins de santé mentale, chez les délinquants. On a entrepris d'effectuer, dans les établissements pour femmes, un examen des permissions de sortir pour raison médicale afin d'établir si on devrait recourir à des moyens plus efficaces pour dispenser des soins de santé. On s'est également penché sur les soins de santé offerts au centre de traitement de l'établissement de Dorchester et à l'unité de santé mentale de l'établissement Archambault.

Conseil canadien d'accréditation des services de santé (CCASS)

Le CCASS a effectué un examen approfondi des traitements de santé dispensés dans les centres psychiatriques régionaux et a par la suite accordé des accréditations valables pour une durée de trois ans. Actuellement, l'établissement Archambault négocie son accréditation. En 1998-1999, le Service entreprendra de négocier l'accréditation de toutes les unités de santé du SCC.

Stratégie relative à la santé mentale des délinquantes

La stratégie en question porte surtout sur la mise à contribution des diverses ressources disponibles dans la collectivité, comme les organismes de santé, les organisations bénévoles et les professionnels de la santé communautaire. Les principes de cette stratégie établissent notamment que :

- la délinquante est la première responsable de sa santé;
- tout établissement pour femmes (EPF) doit offrir les services essentiels de santé conformément aux normes en vigueur dans la collectivité;
- la promotion de la santé auprès des femmes et la prévention de la maladie chez les femmes doivent être idéalement abordées dans une optique holistique axée sur les besoins particuliers de la femme.

La stratégie propose un cadre pour la mise sur pied de tous les services de santé mentale à l'intention des délinquantes, que ce soit dans les établissements régionaux, dans les unités à sécurité maximale ou dans la collectivité. Elle décrit l'éventail complet des troubles de santé mentale et des difficultés que les délinquantes doivent affronter, les interventions et les programmes exigés par la loi, et les politiques du Service pour s'attaquer à ces problèmes. La stratégie décrit en outre un continuum de soins de santé mentale qui sont partie intégrante des programmes et services visant à contribuer au bien-être psychique des délinquantes. Elle porte également sur le problème de la récidive criminelle.

Les conclusions d'une enquête antérieure (1990) et de recherches subséquentes soulignent la nécessité d'offrir aux délinquantes des services de santé mentale qui puissent répondre à leurs besoins particuliers. Les troubles de santé mentale dont souffrent les délinquantes sont souvent liés au fait qu'elles ont été victimes dans le passé d'agression sexuelle ou de mauvais traitements physiques. Dans l'ensemble de la société, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à souffrir de troubles psychiatriques majeurs, et l'incidence des troubles mentaux, notamment de la schizophrénie, des dépressions graves, de la toxicomanie, des troubles psychosexuels et des troubles de personnalité antisociale est sensiblement plus élevée chez les délinquantes que chez les femmes en général.

Lorsque l'ensemble de la stratégie sera complètement en œuvre, le SCC dispensera une gamme complète de services adaptés selon le sexe de la personne. Le défi de répondre aux besoins des délinquantes nécessitera du SCC qu'il y aille constamment d'innovations en évaluations, ce qui contribuera à enrichir ses connaissances de ce qui fonctionne bien avec les délinquantes. Il lui faudra aussi collaborer étroitement avec ses partenaires dans la collectivité.

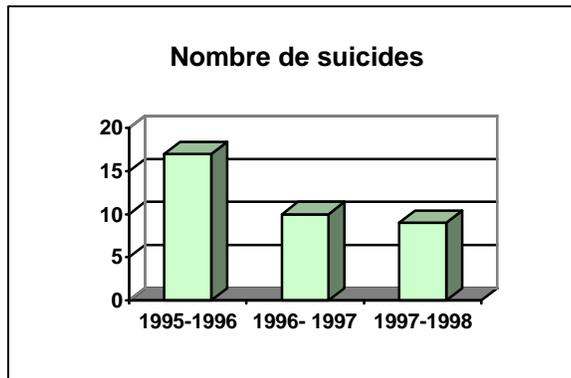
Examen des permissions de sortir pour raison médicale dans les établissements pour femmes purgeant une peine fédérale (FPPF)

Il s'est dégagé de cet examen, qui a été achevé en octobre 1997, quatre constatations principales :

- 1) Le modèle est on ne peut plus approprié dans le cas des délinquantes à risque faible, mais il n'est pas conçu pour répondre aux besoins des délinquantes à risque moyen, qui nécessitent une surveillance à chaque absence.
- 2) La politique sur les services de santé ne fournit des instructions précises que pour des cas d'urgence, et elle n'a pas été revue de manière à tenir compte des principes énoncés dans les stratégies relatives à la santé des délinquantes.
- 3) Il faudra adopter des normes concernant les besoins des délinquantes en matière de services de santé. La politique et les normes relatives à la prestation des services de santé devraient tenir compte des particularités liées à la situation de la femme.
- 4) Le modèle est perçu comme l'idéal. Il faudra trouver un juste milieu entre l'atteinte de cet objectif ultime et le niveau actuel de services dispensés.

Le suicide de détenus sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada

On continue d'enregistrer des cas de détenus qui se donnent la mort, mais en moins grand nombre que les années précédentes. Neuf détenus se sont suicidés au cours du dernier exercice, contre dix en 1996-1997. Le SCC poursuit ses efforts de planification de ses interventions fondés sur l'évaluation du risque, de perfectionnement de sa technique d'évaluation du risque de suicide, de mise en œuvre de stratégies efficaces, de raffinement de ses politiques, d'amélioration de ses procédures et de sensibilisation de son personnel.



Les données statistiques illustrent la nécessité d'évaluer le risque de suicide dès l'admission d'un nouveau détenu. Depuis 1994, le dépistage initial chez les détenus dès leur admission au SCC comprend une évaluation du risque de suicide. On projette actuellement d'effectuer une telle évaluation chaque fois qu'un détenu est transféré.

Le SCC est d'ailleurs conscient qu'il lui faudra constamment placer la vigilance au centre de ses efforts de prévention du suicide et inculquer ce principe aux membres de son personnel qui recevront une formation en matière de prévention du suicide.

Rapport rétrospectif sur les suicides de détenus

Le cinquième rapport rétrospectif nous a fourni une vue d'ensemble du problème du suicide chez les délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux et une analyse des tendances à cet égard depuis 1991-1992. Le rapport visait trois objectifs : 1) nous décrire l'envergure et la nature du problème; 2) accroître notre niveau de conscience du problème et nous faire profiter des expériences passées; et 3) nous mieux renseigner sur le problème du suicide chez les détenus.

Le rapport reprenait certaines des recommandations qu'avaient formulées les divers comités d'enquête, dont celles relatives à la nécessité, pour pouvoir venir en aide aux délinquants qui présentent un risque élevé de se donner la mort, d'élaborer des stratégies de prévention tant primaires, portant notamment sur la conception des établissements carcéraux, les pratiques en matière de dotation du personnel, les politiques et les procédures, que secondaires, portant notamment sur le counseling, les groupes de soutien par les pairs et les techniques d'observation des détenus.

Programmes de soutien par les pairs

Le SCC a commencé à implanter des programmes de soutien par les pairs dans tous ses établissements à sécurité maximale ou moyenne afin d'y réduire l'incidence du suicide et de l'automutilation. Ces programmes sont exécutés par des détenus spécialement formés pour savoir écouter, et sensibilisés au problème du suicide. Les lignes directrices concernant ce type de programme portent notamment sur les responsabilités du personnel, les critères de sélection des participants, les principes de fonctionnement et le cadre d'évaluation.

L'un des programmes de soutien par les pairs est le programme du « Bon Samaritain », qui est assuré par un organisme communautaire et qui offre une formation et un soutien en vue de la prévention du suicide. Ce modèle a maintenant été adopté par les établissements de Drumheller et de Stony Mountain de même que par le pénitencier de la Saskatchewan. Un autre modèle est le programme VIVA élaboré et actuellement appliqué à l'établissement Leclerc, où on envisage d'ailleurs d'offrir aux autres établissements de la région du Québec un programme de formation en vue de l'application de ce modèle. Un programme de soutien par les pairs est en cours d'implantation dans tous les établissements pour femmes, et on procède actuellement à une évaluation de l'efficacité de ce modèle axé sur les besoins des délinquantes.

RÉSULTAT PRINCIPAL 3 : Ces services assurent la promotion de la santé et de la sécurité des délinquants et du personnel.

En 1997-1998, le SCC a offert tout un éventail de services et de programmes et effectué un certain nombre d'examen dans le but de promouvoir la santé et la sécurité des délinquants et du personnel.

Rapports combinés sur des visites dans des établissements : Régions du Québec et des Prairies

Le Comité consultatif sur les soins de santé a effectué deux visites dans des établissements des régions du Québec et des Prairies pour se rendre compte directement des défis que doivent relever les responsables de la prestation des soins de santé dans les établissements carcéraux. Les rapports combinés sur ces visites comportaient des recommandations qui ont été soumises aux directions régionales et des établissements.

Blessures subies par des membres du personnel

Les statistiques indiquent que si la situation est demeurée pratiquement inchangée en ce qui a trait au genre de blessures que subissent les membres du personnel, il y a eu augmentation du nombre de cas de névrose post-traumatique.

L'un des défis que doit relever le SCC est d'être en mesure de prendre soin des membres de son personnel qui souffrent de névrose post-traumatique. Dans la majorité de ces cas, la victime est dans l'incapacité de retourner travailler dans un environnement « correctionnel » et ne se sent plus capable de traiter avec les détenus. Le programme de retour au travail, dont l'objet est d'offrir des solutions de rechange à ces employés, s'est révélé efficace pour aider les membres du personnel souffrant de névrose post-traumatique à se recycler.

Le SCC est le seul service gouvernemental à avoir mis en oeuvre un programme national de retour au travail pour aider les employés blessés ou malades à retourner au travail. Santé Canada a récemment donné son accord à la commercialisation du programme du SCC dans d'autres services gouvernementaux. On a alloué au SCC des ressources supplémentaires pour lui permettre d'étendre ce programme à toutes les régions. L'objectif, c'est de faire en sorte que tous les membres du personnel qui souffrent de blessures ou de maladies puissent retourner travailler au sein du SCC.

La prévention est une priorité parmi les mesures proactives à prendre dans le domaine de la sécurité et de la santé. Le programme de sécurité et de santé au travail est en voie d'être renforcé, et on mettra l'accent d'abord sur la prévention, puis, si nécessaire, sur le retour au travail. Comme la plupart des incidents qui surviennent auraient pu être prévenus, le programme sera axé sur la sensibilisation de tous à la nécessité de réduire les risques d'accident sur les lieux de travail.

Nous accorderons également de l'importance au mieux-être général de nos employés. Un comité national du mieux-être a été mis sur pied pour promouvoir dans l'ensemble du Service les projets visant le mieux-être des membres du personnel. L'objectif est d'accroître le mieux-être physique des employés du SCC et de les amener à améliorer leur mode de vie.

Mesures anti-harcèlement

Un examen du nombre de plaintes formelles qui ont été portées au cours des trois derniers exercices corrobore les conclusions du sondage de 1996 auprès des membres du personnel, à savoir que les employés sont réticents à signaler les incidents de harcèlement en milieu de travail. Au cours des trois derniers exercices, en moyenne 80 plaintes ont été portées, allant de 69 en 1995-1996 à 89 en 1996-1997.

Les résultats du sondage indiquent que la plupart (85 p. 100) des membres du personnel connaissent la procédure à suivre au sein du SCC pour se plaindre de harcèlement, et plus des trois quarts (77 p. 100) accepteraient de témoigner s'ils étaient au fait d'un incident de harcèlement. Toutefois, seulement 65 p. 100 des répondants ont déclaré que s'ils étaient eux-mêmes victimes de harcèlement, ils porteraient plainte. Cette distorsion est attribuable à la réticence des employés à faire les premiers pas.

Programme d'aide aux employés (PAE)

Une évaluation du PAE est en cours pour juger de sa qualité, de même que pour établir dans quelle mesure il est approprié et accessible et quels services devraient être offerts aux membres du personnel et à leur famille. On mènera par ailleurs un sondage auprès des membres du personnel du SCC pour déterminer leur degré de satisfaction à l'égard de ce programme. Le tableau ci-après montre pour quels motifs les employés utilisent les services personnels et confidentiels qui leur sont offerts.

Année	Problèmes liés au travail	Problèmes liés à la famille	Problèmes de toxicomanie	Problèmes de santé mentale ou physique	Problèmes financiers ou légaux	Information	Taux moyen d'utilisation
1996-1997	37 %	22 %	6 %	20 %	6 %	9 %	23,7 %
1997-1998	36 %	20 %	4 %	24 %	5 %	11 %	23,9 %

Le taux moyen d'utilisation des services offerts, qui se situe à 23 p. 100, illustre que le PAE est bien connu des employés. De même, ce taux montre que le PAE est utilisé tant pour des raisons personnelles que des raisons liées au travail.

DÉTENTION*

OBJECTIF.*

Exercer, sur les délinquants, un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

DESCRIPTION.*

Prestation de services relatifs à la surveillance, au contrôle et à l'administration de la peine des délinquants. Construction et entretien des installations servant à loger les détenus.

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

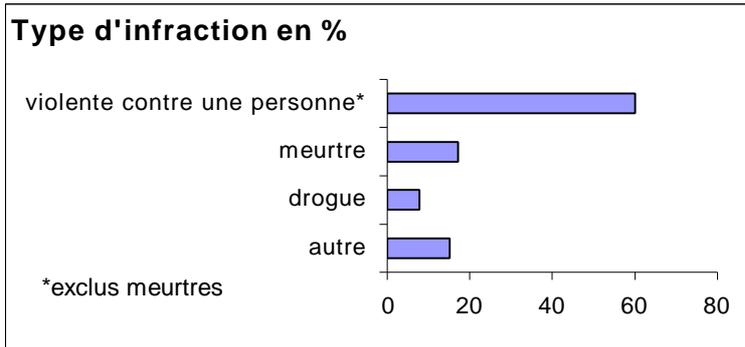
RÉSULTAT PRINCIPAL 1

Les détenus sont détenus au niveau de sécurité approprié, et les mesures nécessaires à la protection du public, des membres du personnel et des délinquants sont appliquées de la façon la moins restrictive possible.

L'un des principaux défis qu'a dû relever le SCC ces dernières années est l'augmentation de la population carcérale qui, toutefois, a diminué au cours des deux dernières années. Le phénomène s'explique par une baisse du nombre d'admissions et un accroissement du nombre de mises en liberté. L'an dernier, la proportion de délinquants incarcérés a baissé de 2 %.

Au cours de l'année dernière, la durée des peines imposées aux délinquants incarcérés est demeurée stable. Environ 30 % d'entre eux purgent une peine de quatre ans ou moins. Le type d'infraction commise demeure sensiblement le même également.

***Priorité du gouvernement :** Promouvoir le respect des droits de la personne et de la loi dans nos établissements et dans nos collectivités.*



*Le secteur d'activité, l'objectif, la description et les principaux résultats sont tirés du Système PRAS approuvé.

Près de 60 % des détenus ont commis une infraction grave contre des personnes et 17 %

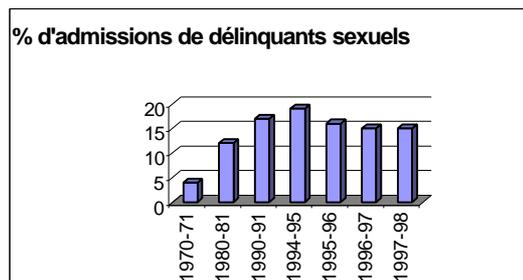
ont été reconnus coupables de meurtre au premier ou au second degré. Huit pour cent purgent une peine pour une infraction grave en matière de drogue.

Population carcérale (31-03-98)		Hommes	Femmes	Total
Établissements		12 944	289	13 233
Collectivité		7 010	360	7 370
Détenus sous responsabilité fédérale dans un établissement provincial		174	42	216
Détenus sous responsabilité provinciale dans un établissement fédéral		46	4	50
Délinquants sous responsabilité provinciale sous surveillance fédérale		240	18	258
Total		20 414	713	21 077

Les délinquants autochtones sont toujours surreprésentés dans le système correctionnel. On prévoit que leur nombre augmentera, particulièrement dans la région des Prairies, en raison d'une hausse du taux d'incarcération jumelée à un taux de natalité plus élevé que la moyenne canadienne.

En 1997-1998, le nombre de délinquants autochtones et de délinquantes a augmenté tant dans les établissements que dans la collectivité. La proportion de délinquants autochtones, et dans les établissements et dans la collectivité, a augmenté de 1 % (pour se situer respectivement à 16 et 10 %). Le nombre d'admissions et de mises en liberté a augmenté chez les deux groupes. Soixante-huit pour cent des délinquantes incarcérées purgent une peine pour infraction violente ou pour meurtre, alors que 84 % des délinquants autochtones ont été condamnés pour ces deux types d'infraction. Parmi les femmes incarcérées, 48 % purgent une peine de quatre ans ou moins et 24 % une peine de plus de dix ans ou d'emprisonnement à vie. Chez les Autochtones, 38 % purgent une peine de quatre ans ou moins et 23 % une peine de plus de dix ans ou d'emprisonnement à vie.

En décembre 1997, on dénombrait 4 591 délinquants sexuels sous responsabilité fédérale. De ce nombre, 3 250 étaient incarcérés dans des établissements fédéraux (71 %), le reste (29 %) étant sous surveillance dans la collectivité. Les délinquants sexuels incarcérés représentent environ 20 % de la population carcérale totale et leur nombre a



augmenté d'environ 2 % de 1995-1996 à 1996-1997. Bien que le nombre d'admissions de délinquants sexuels ait diminué, le nombre de délinquants sexuels sous responsabilité fédérale est toujours en hausse, ce qui suppose que les délinquants sexuels sont mis en liberté à un rythme plus lent que les autres délinquants.

Classement des détenus

Si l'on compare le classement des détenus selon le niveau de sécurité et le niveau de sécurité de l'établissement, on constate qu'il y a eu amélioration au cours de l'année. Au

début de l'année, 12 % des détenus dits « à sécurité maximale », 9 % « à sécurité moyenne » et 24 % « à sécurité minimale » étaient incarcérés dans des établissements autres que ceux indiqués par les évaluations de sécurité. À la fin de l'année, les pourcentages avaient changé; on comptait à cet égard 9 % de détenus dits « à sécurité maximale », 9 % « à sécurité moyenne » et 22 % « à sécurité minimale ». On devrait noter une amélioration pour l'an prochain par suite de la mise en place d'un instrument objectif de réévaluation du classement des détenus selon le niveau de sécurité.

Échelle de classement par niveau de sécurité

Afin d'évaluer le risque que présente le délinquant et d'établir le bon niveau de sécurité, le Service utilise l'échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS). Dans le onzième rapport du comité des comptes publics sur la garde des détenus, on a recommandé que le SCC se conforme au calendrier qui avait été établi pour l'ajustement à cette échelle de classement. Une analyse récente de l'échelle a conclu que les valeurs limites étaient fondées sur une répartition irréaliste de la population carcérale, à savoir 15 % dans les établissements à sécurité minimale, 73 % dans les établissements à sécurité moyenne et 12 % dans les établissements à sécurité maximale. Le Service a modifié les valeurs limites de cet instrument en juin 1998 pour que la répartition soit plus réaliste, à savoir 34 % dans les établissements à sécurité minimale, 61 % dans les établissements à sécurité moyenne et 5 % dans les établissements à sécurité maximale. L'utilisation plus rigoureuse de l'échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) devrait permettre le placement des délinquants au niveau d'isolement le moins restrictif possible et, ce faisant, maximiser leurs possibilités de les mettre en liberté sans risque pour le public.

L'examen de l'échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) en Ontario a montré que cet outil pouvait permettre de classer judicieusement les délinquants dans les catégories de risque pour la sécurité permettant de prédire le risque d'évasion, l'adaptation au milieu carcéral, la forme discrétionnaire de mise en liberté et la capacité d'adaptation à la mise en liberté sous condition.

Capacité

La capacité pondérée est le nombre de lits approuvés. À l'exception d'une augmentation relativement minime du nombre de lits dans les établissements à sécurité maximale et minimale, aucun changement majeur n'a été noté dans la capacité pondérée par rapport à l'an dernier. Il est important de souligner la capacité pondérée au 31 mars 1998. L'ouverture de nouveaux établissements en 1998-1999 vient ajouter des lits et le nombre de places disponibles pour les délinquants augmentera au cours de l'an prochain.

Capacité	Échelle nationale	Sécurité maximale	Sécurité moyenne	Sécurité minimale	Santé mentale	Réception
Hommes	13 063	2 033	7 463	2 311	653	603
Femmes	387	60	289		32	6

RÉSULTAT PRINCIPAL 2 : Le contrôle exercé sur les délinquants est fonction du risque que ceux-ci présentent pour eux-mêmes, leurs codétenus, le personnel et le public.

Isolement préventif

Au cours de l'exercice 1997-1998, le nombre d'admissions a diminué de 15 % par rapport à l'exercice précédent. Le SCC a décidé de créer un poste de surveillance dans chaque région pour suivre de près le processus d'examen de l'isolement préventif, ce qui permettra de faire en sorte que la loi est respectée, que le personnel est bien formé et que les détenus mis en isolement préventif retournent dans la population générale dans les plus brefs délais et au moment opportun.

La politique du SCC exige de réduire au minimum la double occupation des cellules pour les détenus en isolement préventif dans le but ultime d'éliminer cette pratique. À la fin de l'exercice, 17 % des délinquants en isolement préventif étaient dans une cellule en occupation double, soit une diminution par rapport à 19 % au début de l'année.

Examen principal : Isolement préventif – Vérifications aléatoires

Des vérifications aléatoires de suivi ont été menées dans chaque région. Tous les établissements pour délinquantes sous responsabilité fédérale ont fait l'objet d'une vérification, ainsi qu'un établissement à sécurité maximale et un à sécurité moyenne dans chaque région. Au total, 16 vérifications ont été effectuées. La vérification a permis de constater que tous les établissements pour délinquantes sous responsabilité fédérale respectaient la loi en tous points. Dans les établissements pour hommes, neuf respectaient la loi et deux ne la respectaient pas. Des mesures correctives ont été mises au point et les vérifications devraient être terminées en 1998-1999.

Usage de la force

L'objectif de la politique du Service sur l'usage de la force est d'aider et d'encourager les délinquants dans la mesure du possible et d'exercer un contrôle uniquement lorsque cela est nécessaire. Le personnel doit utiliser uniquement la force nécessaire pour contrôler le ou les délinquants. Il faut prendre toutes les mesures raisonnables pour examiner les solutions de rechange à l'usage de la force ou à une escalade dans l'usage de la force. La force utilisée doit toujours être fonction du risque et des circonstances.

Rapport sur l'usage de la force au SCC

L'étude portait sur quatre grandes questions : La formation du personnel du SCC est-elle conforme à la politique du Service? L'usage de la force est-il conforme à la politique et à la loi? Les rapports produits sont-ils pertinents, précis, uniformes et professionnels? Quel genre d'enquêtes les établissements mènent-ils sur les incidents impliquant l'usage de la force? Le rapport comprend sept conclusions importantes touchant entre autres la formation du personnel, la surveillance, les rapports et les enquêtes sur les incidents.

Unité spéciale de détention

Le but de l'unité spéciale de détention (USD) est de créer un milieu motivant et aidant les détenus dangereux à agir de façon responsable afin de faciliter leur insertion dans un établissement à sécurité maximale. On désigne comme délinquant dangereux un délinquant dont le comportement peut causer des dommages graves à une personne ou la mort, ou qui menace gravement la sécurité d'autrui. Cette catégorisation peut être fondée sur un seul comportement grave ou une série de comportements violents.

Rapport sur la vérification de l'unité spéciale de détention

Le rapport de vérification indique que des améliorations ont été apportées à la rapidité du processus décisionnel ainsi qu'à la communication de renseignements aux détenus. On procède maintenant à des entrevues avec les détenus qui demandent à rencontrer le Comité national de révision de l'Administration centrale. Des préoccupations ont été soulevées quant à la justification des décisions et aux rencontres avec les détenus. Certains des changements proposés permettront de clarifier des questions comme les critères d'admission à l'USD, les transfèvements à l'USD, et les délais prévus pour l'exécution des plans correctionnels. La vérification terminée, la politique sur les unités spéciales de détention fait actuellement l'objet d'un examen.

Gangs et crime organisé

Un environnement libre de toute crainte, intimidation, coercition et influence négative est essentiel à la réinsertion des délinquants dans la société en tant que citoyens respectueux de la loi. Les membres de gangs qui se trouvent dans nos établissements et ceux qui sont sous surveillance dans la collectivité peuvent exercer une grande influence sur ce milieu. Les gangs et le crime organisé sont donc deux questions qui préoccupent le SCC.

Environ 5 % des délinquants du SCC font partie de gangs. Certains de ces gangs ont été créés dans la collectivité, mais se retrouvent dans nos établissements. D'autres ont été créés dans nos établissements.

Malgré le pourcentage relativement faible de délinquants qui appartiennent à ces gangs, ces derniers posent un certain nombre de problèmes importants pour le SCC, notamment l'intimidation, l'extorsion et la violence, le trafic de stupéfiants et l'intimidation du personnel.

Les gangs constituent une menace grave à la gestion sûre, sécuritaire, ordonnée et efficace de nos activités dans les établissements et dans la collectivité. Le SCC est donc déterminé à :

- empêcher les gangs, les membres du crime organisé et leurs acolytes d'exercer leur influence et leur pouvoir dans les établissements correctionnels;
- encourager les membres des gangs et du crime organisé à rompre leurs liens avec ces organisations et à les aider s'ils font un tel choix;
- aider le personnel à faire face à l'intimidation, à la coercition et aux menaces.

Pour régler le problème des gangs dans nos établissements et pour contrer ce phénomène chez les

délinquants en liberté sous condition, le SCC élaborera au cours de l'an qui vient des stratégies d'intervention visant à surveiller les risques et, dans certains cas, à aider les délinquants à se distancier des groupes criminalisés. Ces stratégies seront mises au point à partir de recherches menées actuellement.

RÉSULTAT PRINCIPAL 3 : Le logement offert aux délinquants est raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Incidents relatifs à la sécurité

Au cours de l'exercice 1997-1998, les tendances marquées ont été les suivantes : diminution du nombre de meurtres de détenus, augmentation du nombre de prises d'otage, nombre d'agressions contre des détenus inférieur à la moyenne, augmentation du nombre de perturbations majeures. On a enregistré une évasion d'un établissement multisécuritaire.

On a enregistré moins d'incidents graves dans la collectivité que l'année précédente. Il y a eu moins d'agressions sexuelles et de vols mais plus d'agressions graves.

TOTAUX À L'ÉCHELLE NATIONALE – 1995-1996 À 1997-1998

INCIDENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS	1995-1996	1996-1997	1997-1998
MEURTRES – PERSONNEL	0	0	0
MEURTRES – DÉTENUS	2	5	2
PRISES D'OTAGE	3	1	4
VOIES DE FAIT GRAVES – PERSONNEL	4	1	5
VOIES DE FAIT GRAVES CONTRE DES DÉTENUS	54	45	45
BAGARRES GRAVES ENTRE DÉTENUS	4	4	5
PERTURBATIONS GRAVES	1	10	12
ÉVASIONS – MAX./MULTISÉCURITAIRE (HOMMES)	1	0	0
ÉVASIONS – MAX./MULTISÉCURITAIRE (FEMMES)	-	5	1
ÉVASIONS – SÉCURITÉ MOYENNE	5	2	3
ÉVASIONS DE SON ESCORTE – SÉCURITÉ MAXIMALE	0	0	2
INCIDENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS – TOTAL (exclut les suicides)	74	73	79

Enquêtes

Dix-neuf enquêtes nationales ont été menées pour examiner des incidents graves s'étant déroulés dans les établissements et la collectivité. Dans les établissements, les responsables ont fait enquête sur deux meurtres, trois prises d'otage, une séquestration et une agression sexuelle, une perturbation majeure, un transfèrement à l'USD et une évasion qui s'est soldée par la mort d'une personne.

Parmi les incidents survenus dans la collectivité et qui ont fait l'objet d'une enquête, mentionnons huit meurtres, un vol avec agression sexuelle et une agression sexuelle. Bien que l'on ait découvert que le personnel avait réagi aux incidents avec professionnalisme et que la surveillance des détenus et des délinquants mis en liberté sous condition était adéquate, on a souvent constaté qu'il y avait un problème dans la nature et la communication des renseignements délicats. S'agissant de la conformité, on a retrouvé certaines conclusions qui avaient été établies dans des enquêtes précédentes, comme le fait que le personnel ne porte pas les avertisseurs portatifs, les procédures de décontamination ne sont pas effectuées comme il se doit et la fréquence des contacts avec les délinquants n'est pas toujours conforme aux normes. Un problème relativement nouveau a été découvert : les avis ne sont pas donnés aux victimes de façon adéquate. On tire des leçons des enquêtes et les résultats sont distribués au plus grand nombre de personnes possible afin que toutes les activités soient exécutées de façon plus efficace.

Cent quarante incidents ont amené à faire des enquêtes à l'échelle régionale tant dans les établissements que dans la collectivité. Dans les établissements, il y a eu 121 enquêtes, qui ont porté, entre autres, sur 9 suicides et 11 tentatives de suicide, 23 décès de cause naturelle, 6 perturbations majeures, 4 incidents nécessitant l'usage de la force, 46 voies de fait graves sur des délinquants et 8 voies de fait graves sur des membres du personnel.

Dans la collectivité, 19 enquêtes ont été menées, qui ont porté, entre autres, sur 3 suicides, 6 décès de cause naturelle, et 2 voies de fait graves.

Plaintes

Les principaux sujets de plaintes formulées par les détenus sont demeurés les mêmes. Le nombre de plaintes et de griefs déposés par les détenus a augmenté légèrement (23 196 contre 23 513). Les délais moyens de réponse ont tous été améliorés. Le taux de griefs examinés dans un délai de 25 jours s'est maintenu à 89 %.

Sujet	% d'acceptation
Rendement du personnel	14 %
Cas/Préparation	19 %
Rémunération	20 %
Soins de santé	18 %
Effets personnels	20 %

Logement

Le logement des détenus est une question préoccupante depuis les dix dernières années ou plus. Au cours de cette période, les détenus ont dû partager des cellules. L'an dernier, la proportion de détenus obligés de partager une cellule a été réduite de 2 % pour se fixer à 24 %.

***Priorité du gouvernement :** Trouver des solutions de rechange à la formule traditionnelle de l'incarcération et mieux préparer les détenus à leur mise en liberté dans la collectivité.*

Double occupation*	
Délinquants incarcérés**	13 283
Double occupation	3 410
Pourcentage	25,7 %

*Comprend les hommes et les femmes visés par la double occupation (deux détenus placés dans une cellule conçue pour un détenu) et le partage des locaux (deux détenus placés dans une cellule conçue pour deux détenus) en date du 31 mars 1998.

** Comprend les détenus sous responsabilité provinciale incarcérés dans des établissements fédéraux.

Dans le cadre du programme de logement à long terme, les établissements suivants ont été ouverts :

Ouverture du pavillon de ressourcement Pê Sâkâstêw

Le 8 août 1998, le premier établissement autochtone à sécurité minimale pour hommes a été ouvert à Hobbema, en Alberta. Il accueillera 40 détenus dits « à sécurité minimale » et 20 détenus de centres résidentiels communautaires. La Nation crie de Samson a tenu une cérémonie spéciale en l'honneur du commissaire Ole Ingstrup pour sa contribution à la création de ce centre. M. Ingstrup s'est vu décerner le titre de « chef honoraire, Aigle tacheté », et on lui a offert le bonnet de guerre cérémonial, soit le plus grand honneur accordé à quiconque. L'attribution d'un titre officiel vient reconnaître un système correctionnel qui reflète l'évolution des rapports avec les délinquants autochtones et les relations de respect que l'on tente d'établir avec eux.



Ouverture de l'établissement Fenbrook

Au printemps, le solliciteur général a annoncé l'ouverture officielle de l'établissement Fenbrook dans la région de l'Ontario. Cet établissement à sécurité moyenne s'inspirera des meilleurs principes et pratiques du SCC, et les programmes offerts mettront l'accent sur la formation de base des adultes, les compétences relatives à l'employabilité des délinquants étant la priorité absolue. En date du 31 août 1998, l'établissement Fenbrook avait commencé à accueillir des détenus; il pourra loger jusqu'à 400 détenus.

Ouverture du centre Grierson

En ouvrant ce centre, c'est la première fois que le SCC implantait un établissement à sécurité minimale dans un centre urbain et, jusqu'à maintenant, tout se passe bien. Situé au cœur d'Edmonton, en Alberta, cet établissement à sécurité minimale de 30 lits est unique au sein du SCC. Le but est de loger à court terme les délinquants admissibles au processus d'examen expéditif en vue de la semi-liberté, ou les délinquants qui obtiendront bientôt une forme quelconque de mise en liberté sous condition.

Le complexe accueille également le centre correctionnel communautaire Stan Daniels d'une capacité de 75 lits. Le centre est aussi un établissement unique appartenant au SCC mais exploité par contrat en collaboration avec les *Native Counseling Services of Alberta*. L'établissement offre une vaste gamme de services et de programmes pour les délinquants, du logement pour détenus dits « à sécurité minimale » aux lits dans les centres résidentiels communautaires pour les délinquants en liberté sous condition, en passant par la surveillance dans la collectivité.

Premier accord conclu en vertu de l'article 81 de la LSCMLC

Le centre de ressourcement pour les détenus autochtones de la Saskatchewan est le fruit du premier accord conclu en vertu de l'article 81 de la LSCMLC. L'établissement sera exploité par le Grand conseil de Prince Albert et il est situé sur la réserve Wahpeton, elle-même établie sur des terres sacrées. Cet établissement partagé accueille 25 délinquants sous responsabilité provinciale et cinq sous responsabilité fédérale.

Ouverture de l'annexe de l'établissement de Drumheller

Cet établissement à sécurité minimale a ouvert ses portes le 29 octobre 1997. L'annexe de 56 places est située tout juste à l'extérieur du périmètre entourant l'établissement principal à sécurité moyenne de Drumheller. L'annexe a été construite pour combler un manque de places pour délinquants dits « à sécurité minimale » dans la région des Prairies. L'une des caractéristiques de l'annexe est que CORCAN était le principal entrepreneur du projet et que la majeure partie de la main-d'œuvre provenait des détenus.

Vérification préalable à l'ouverture du centre Grierson, établissement à sécurité minimale

Soucieux d'assurer la protection de la société d'abord et avant tout, le SCC a effectué une vérification préalable à l'ouverture du centre Grierson pour évaluer la capacité opérationnelle de l'établissement à accueillir les détenus. La vérification préalable a permis de constater que toutes les exigences de la loi ont été respectées et que le centre avait établi les systèmes et les contrôles nécessaires. Les responsables ont formulé 21 recommandations qui ont toutes été appliquées pour remédier à diverses situations. La plupart des questions soulevées par l'équipe chargée de la vérification ont fait l'objet de suggestions dans le but d'améliorer les activités du centre.

Examen principal :– Rapport du Groupe d'étude sur la mise en œuvre de la politique de logement du SCC

Le Groupe d'étude a examiné le logement partagé des détenus, plus particulièrement le processus d'attribution et le taux d'utilisation des places. Huit conclusions importantes ayant un impact sur les activités ont été tirées de cet examen, portant notamment sur l'affectation des cellules et les effets permis dans les cellules.

L'équipe n'a pas trouvé de preuves de partage de cellules en isolement préventif dans 12 des 17 établissements visités. Des cinq établissements visités comptant des installations spéciales de traitement, seulement un recourait à la double occupation. En outre, il n'y avait pas de double occupation dans les centres de santé d'aucun des établissements. Dans l'ensemble, on a constaté que l'accroissement de la population carcérale a un impact sur toutes les activités d'un établissement et risque de produire des injustices.

Examen principal : – Logement postpénal à l'établissement William Head

On a procédé à un examen du nouveau concept de logement à l'établissement William Head, le premier centre correctionnel majeur utilisant les principes de base formulés dans l'énoncé de mission. Le but est d'assurer la réinsertion du délinquant dans la collectivité et d'encourager ce dernier grâce à des interactions positives. L'objectif était de voir dans quelle mesure le concept de design initial avait été respecté. Dans l'ensemble, l'examen a été très positif et n'a produit que trois recommandations qui sont actuellement mises en œuvre.

RÉINSERTION SOCIALE*

OBJECTIF:*

Inciter activement et aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.

DESCRIPTION:*

Prestation de services et mise en œuvre de programmes à l'intérieur et à l'extérieur des établissements pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants, notamment la gestion des cas, les services des psychologues et des aumôniers, les services résidentiels, la formation générale et professionnelle, les emplois et le perfectionnement professionnel, l'acquisition des compétences psychosociales, les traitements contre la toxicomanie, les programmes d'enrichissement personnel et les autres programmes destinés à répondre aux besoins culturels, sociaux, spirituels et personnels des délinquants.

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

RÉSULTAT PRINCIPAL 1: Les principales stratégies d'intervention et les principaux facteurs criminogènes sont précisés lors de l'évaluation initiale.

Depuis la fin de l'*Examen national des unités d'évaluation initiale*, toutes les régions continuent de travailler en collaboration avec les partenaires du système de justice afin d'améliorer les méthodes de collecte de renseignements. Bien que le SCC reçoive de bonnes informations sur les délinquants, celles-ci n'arrivent pas toujours en temps voulu. Comme on peut le voir plus loin, les choses continuent de s'améliorer.

***Priorité du gouvernement :** S'assurer que les renseignements sur les délinquants sont communiqués à nos partenaires de la justice pénale afin de permettre aux Canadiens de se sentir en sécurité chez*

<u>Rapidité d'exécution</u>	Rapports de police		Motifs des juges		Enquêtes communautaires	
	1997	1998	1997	1998	1997	1998
Reçus dans les délais prescrits (%)	56 %	77 %	58 %	76 %	36 %	67 %
Nombre moyen de jours avant de recevoir les documents	32 jours	20 jours	31 jours	20 jours	41 jours	26 jours

*Le secteur d'activité, l'objectif, la description et les principaux résultats sont tirés de la SPRR approuvée.

Examen national des unités d'évaluation initiale

L'examen a été effectué dans le but de créer un outil de base permettant de mesurer la rapidité d'exécution et la qualité des évaluations et des rapports en vue de la collecte de renseignements. Le groupe d'étude a présenté de nombreuses recommandations permettant d'améliorer à la fois la rapidité d'exécution et la qualité des analyses et des rapports et a recueilli une série de pratiques exemplaires visant à améliorer le rendement. La retombée la plus importante de cet examen sera la création d'un processus normalisé d'évaluation initiale, d'un guide national de formation et d'une méthode d'assignation des ressources permettant à toutes les unités d'effectuer des évaluations uniformes et de grande qualité. Les unités d'évaluation initiale seront à leur tour en mesure de s'adapter aux responsabilités supplémentaires qui leur incombent d'élaborer un plan correctionnel initial à l'intention des délinquants, ce qui est nouveau pour elles.

RÉSULTAT PRINCIPAL 2

Les interventions correctionnelles tiennent compte des principaux facteurs criminogènes.

Programmes correctionnels

La Stratégie correctionnelle aide les délinquants à examiner les facteurs liés à leur comportement criminel et à réduire leurs risques de récidive une fois mis en liberté, contribuant ainsi à la sécurité du public. Chaque délinquant a un plan correctionnel qui définit ses besoins en matière de programmes et d'interventions thérapeutiques. Le plan et les progrès du délinquant sont examinés régulièrement afin de déterminer si les buts et les objectifs sont atteints et d'établir le niveau de risque qu'il pose. On insiste également sur l'importance de la continuité entre les programmes offerts dans les établissements et les services de suivi assurés dans la collectivité une fois le délinquant mis en liberté.

Plusieurs programmes pénitentiaires et communautaires de base ont été créés parce que la majorité des délinquants ont des besoins dans divers domaines.

Compétences psychosociales Les traitements offerts consistent à cet égard en une série de six programmes visant à répondre aux besoins des délinquants pendant qu'ils purgent leur peine et à préparer leur réinsertion dans la collectivité. Ces programmes sont les suivants : Programme d'acquisition de compétences psychosociales, Vivre sans violence, Programme de compétences parentales, Maîtrise de la colère et des émotions, Initiation aux loisirs et Compétences liées à l'intégration communautaire.

Programme de lutte contre la toxicomanie L'intervention comprend divers programmes nationaux de lutte contre l'alcool et la toxicomanie. Le Programme prélibératoire pour toxicomanes (PPT) (ou ALTO au Québec) permet au délinquant d'acquérir les compétences nécessaires pour réduire les risques de faire usage de drogue ou d'alcool après avoir quitté un établissement fédéral. Le programme « Choix » est offert dans la collectivité pour appuyer les délinquants et leur faire tirer profit de l'expérience acquise dans le cadre du PPT. Quant aux délinquants autochtones, ils profitent du programme de lutte contre la toxicomanie pour les Autochtones qui est maintenant établi comme programme de base.

Délinquants sexuels Les programmes de traitement consistent principalement à établir la nature et la structure du comportement du délinquant et à lui permettre d'acquérir des compétences de contrôle qui réduiront ses risques de récidive. Le SCC a amélioré l'évaluation spéciale des délinquants sexuels qu'il fait au moment de l'évaluation initiale de même que la gamme des services de traitement offerts dans les établissements et la collectivité. Cela permet un appariage adéquat du traitement aux facteurs comme le risque, les besoins, les réactions et la motivation. Les programmes offerts dans les établissements sont des programmes à intensité faible, moyenne ou élevée ou des programmes de suivi, alors que les programmes offerts dans la collectivité sont soit structurés (pour les délinquants présentant des risques plus élevés) ou constituent des programmes de suivi ou de prévention de la rechute. L'affectation aux programmes doit être basée sur le risque de récidive que pose le délinquant, ses besoins en matière de traitement, sa motivation à participer au traitement et la possibilité qu'offre le programme d'atteindre ces objectifs.

Violence familiale Les programmes s'adressent aux délinquants violents et à ceux qui risquent de le devenir. Ces programmes fournissent des données et permettent d'acquérir des compétences précises tout en respectant le mandat du SCC qui est de réduire l'incidence de la violence familiale chez les détenus. Il faut pour cela concevoir des programmes d'information et d'intervention à l'intérieur et à l'extérieur des établissements.

Programmes pour les Autochtones Ces programmes sont axés sur les compétences parentales, la toxicomanie, les compétences cognitives, les services spirituels et de liaison et sur les programmes portant sur un mode de vie équilibré.

Délinquantes Les programmes offerts aux délinquantes portent sur les compétences psychosociales, la lutte contre la toxicomanie, l'alphabétisation et l'apprentissage continu; ils s'adressent également aux femmes qui ont été victimes de violence ou de traumatismes.

Programmes ethnoculturels Ces programmes visent à promouvoir la participation pleine et entière des délinquants de diverses cultures aux programmes de base du SCC afin que les valeurs culturelles ou ethniques, les croyances, les styles d'apprentissage et les méthodes de communication soient compris et respectés.

Programmes d'éducation Ces programmes incluent la formation de base des adultes ainsi que l'éducation secondaire, postsecondaire et la formation professionnelle.

Programme visant l'industrie et l'agroentreprise CORCAN offre aux délinquants la possibilité d'acquérir une expérience de travail et une formation qui reproduisent étroitement le milieu de travail d'un secteur. Les participants fabriquent une vaste gamme de biens industriels et produisent des denrées agroalimentaires qui sont vendus aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et aux organismes sans but lucratif. Les programmes de CORCAN, qui incluent également des programmes de placement et d'emploi à court terme dans la collectivité, emploient environ 1 800 délinquants dans 32 établissements répartis dans tout le Canada.

Stratégie à l'intention des Autochtones

La Stratégie du SCC à l'intention des Autochtones comprend les composantes suivantes :

- Renforcement des programmes pour les Autochtones grâce à l'établissement de programmes nationaux de base y compris la lutte contre la toxicomanie, la violence, l'acquisition de compétences parentales et de compétences psychosociales.

Valorisation du rôle des collectivités autochtones

Pour répondre aux besoins des collectivités autochtones désireuses d'offrir des services correctionnels efficaces, le SCC a mis en place un cadre visant à valoriser leur rôle à cet égard. L'objectif est d'appliquer en tous points les articles 81 et 84 de la LSCMLC. Ces dispositions prévoient une gamme élargie de services correctionnels pour les délinquants autochtones sous la responsabilité des collectivités autochtones, y compris les soins, la garde et les services communautaires.

- Valorisation du rôle des collectivités autochtones en recourant davantage aux mesures prévues aux articles 81 et 84 de la LSCMLC.
- Établissement de partenariats intersectoriels grâce à des projets réalisés en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et d'autres services correctionnels provinciaux.
- Amélioration de l'emploi chez les Autochtones en élaborant des stratégies de recrutement, de perfectionnement, de promotion et de maintien des effectifs chez les Autochtones.

Accréditation des programmes par un panel d'experts internationaux

En 1997-1998, le commissaire a annoncé une importante initiative d'accréditation des programmes correctionnels. Depuis plus d'une décennie, le SCC élabore des programmes basés sur la recherche et conçus pour réduire les possibilités de récidive des délinquants après leur mise en liberté. Ces programmes constituent l'une des interventions majeures du SCC pour « inciter activement et aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois... » Les établissements et les bureaux de libération conditionnelle de tout le Canada offrent maintenant ces programmes aux délinquants. D'après les recherches, ces programmes atteignent les objectifs visés pour de nombreux délinquants.

Il est important de s'assurer que les programmes sont de la meilleure qualité possible. Le vérificateur général, l'enquêteur correctionnel et le Groupe de travail sur la réinsertion sociale des délinquants ont tous soulevé des inquiétudes à l'égard des programmes. Pour exécuter son double mandat qui est de protéger le public et d'assurer la réinsertion sociale des délinquants, le SCC doit veiller à ce que ses interventions soient efficaces. De même,

le SCC doit être en mesure de faire la preuve au public et à ses partenaires que ses programmes sont « à la fine pointe » du progrès.

L'un des grands avantages du processus d'accréditation est qu'il renforce les partenariats internationaux de plus en plus nombreux du SCC avec d'autres

L'accréditation des programmes, grâce à des spécialistes indépendants et reconnus à l'échelle internationale dans le domaine des programmes correctionnels, permettra au SCC d'offrir des programmes de grande qualité.

services et spécialistes correctionnels. Ces partenariats appuient non seulement la mission du SCC, mais constituent une source importante de validation externe pour nos approches correctionnelles. Pour ce qui est de l'accréditation de ses programmes, le SCC s'est grandement inspiré du Service correctionnel du Royaume-Uni, dont les assises sont bien établies, et des améliorations accessoires intégrées au Service correctionnel de l'Écosse. Le but est d'établir un ensemble de critères communs qui permettront des comparaisons entre les compétences et faciliteront le partage des connaissances.

Le processus d'accréditation des établissements, à l'aide de normes adoptées par le panel d'experts internationaux sur l'accréditation des programmes, fera en sorte que les programmes seront exécutés de façon acceptable. Lorsqu'une unité opérationnelle est accréditée, cela devrait aider à normaliser l'administration des programmes dans les établissements et les régions. Si le processus permet de déceler des lacunes au sein des unités opérationnelles, les gestionnaires sauront quelles mesures prendre pour remédier à la situation. Ce processus devrait rassurer les délinquants et les partenaires comme la Commission nationale des libérations conditionnelles et leur indiquer que les mêmes programmes efficaces sont offerts au SCC.

Les premiers panels d'experts internationaux examineront certains programmes précis. Ensuite, ils examineront, sur une base permanente, les nouveaux programmes du SCC. Les groupes d'experts donneront également des conseils utiles sur la recherche et la planification des programmes du SCC.

Au début de 1998, le groupe d'accréditation a procédé à l'examen des programmes d'acquisition des compétences cognitives et psychosociales, ainsi que des programmes pour toxicomanes. Plus tard au cours de l'année, les groupes d'accréditation examineront les programmes pour délinquants sexuels, les programmes de lutte contre la violence et la violence familiale et d'autres programmes potentiels comme les programmes pour les Autochtones et les délinquantes, et ils procéderont à des examens d'accréditation sur place.

Participation aux programmes

Environ 38 % des délinquants qui s'inscrivent annuellement choisissent des programmes d'éducation. Le nombre d'inscriptions à l'échelle nationale devrait augmenter de 16 % en 1997-1998. En 1996-1997, on a noté une augmentation des inscriptions dans tous les types de programmes, sauf la Violence familiale (-9,6 %) et les programmes de perfectionnement personnel (-3,8 %). Environ 2 % des délinquants s'inscrivent annuellement aux programmes pour délinquants sexuels (1 658 en 1996-1997). En 1996-1997, les inscriptions aux programmes d'acquisition de compétences psychosociales ont augmenté d'environ 9 %.

Inscriptions	Réelles			Prévues
	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Lutte contre la toxicomanie	13 972	13 099	14 673	14 782
Délinquants sexuels	1 331	1 016	1 658	2 354
Autochtones	4 792	5 475	5 848	6 799
Violence familiale	1 629	1 705	1 542	1 926
Compétences psychosociales	5 983	4 942	5 410	7 173
Éducation	22 120	20 732	22 179	20 317
Perfectionnement personnel	8 769	7 223	6 946	7 865
Total	58 596	54 192	58 256	61 216

Remarque : Le nombre réel d'inscriptions sera indiqué dans le Rapport annuel des Programmes correctionnels.

Programme d'analyse d'urine

Beaucoup de délinquants sont des consommateurs invétérés de drogue et d'alcool. Afin de contrôler la consommation de substances intoxicantes et de réduire le risque à un minimum, le SCC recourt à des prises d'échantillons d'urine faites au hasard dans les établissements et à des prises d'échantillons d'urine prévues sur les délinquants visés par des conditions de sobriété dans la collectivité.

Objectifs du programme : 1) Contribuer à la sécurité et à la protection de l'établissement et du public en détectant l'utilisation de substances intoxicantes et en dissuadant les délinquants d'en consommer et d'en trafiquer. 2) Aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois en les soutenant et en les surveillant dans leurs efforts pour cesser ce genre de consommation. Tout délinquant qui consomme de la drogue est passible de sanctions qui peuvent aller jusqu'à la révocation de sa mise en liberté.

Une évaluation provisoire du programme a été réalisée en 1994. Un examen final se fera au cours de l'exercice 1998-1999 pour garantir que le programme de prise d'échantillons d'urine est conforme à la LSCMLC et aux règlements et politiques du SCC.

Projet Life Line

Le nombre de délinquants purgeant une peine de longue durée (dix ans ou plus) a augmenté de façon considérable au cours de la dernière décennie. Divers programmes ont été mis au point au cours des années pour répondre aux besoins de cette population en croissance. Le plus récent est le programme intitulé « Mise en œuvre du concept Life Line : Rapport du Groupe de travail sur les délinquants purgeant une peine de longue durée ».

L'objectif général de Life Line est de contribuer à la protection du public en motivant les délinquants qui purgent une peine de longue durée de manière que, sous surveillance et progressivement, ils arrivent à bien réintégrer la collectivité.

Le Service a approuvé les mesures proposées dans le rapport du Groupe de travail qui sont actuellement mises en œuvre.

Formation de base des adultes:

Environ 63 % des délinquants nouvellement arrivés dans les établissements correctionnels se classent au niveau de la 8^e année, ou à un niveau inférieur, en mathématiques et en connaissances linguistiques. Aussi, l'objectif principal du programme d'éducation du SCC est-il d'amener la formation de base des adultes au niveau de la 10^e année. Une formation professionnelle et une formation technique sont également offertes dans de nombreux établissements. Quant aux détenus qui satisfont aux exigences de base du niveau secondaire, ils peuvent s'inscrire à des programmes collégiaux et universitaires offerts par correspondance. Les frais de scolarité pour les cours du niveau postsecondaire sont normalement assumés par les délinquants eux-mêmes. Beaucoup de ceux qui arrivent dans un établissement fédéral n'ont pas les compétences de base nécessaires pour obtenir et conserver un emploi dans la collectivité. Par conséquent, le SCC leur offre également la possibilité de suivre une formation professionnelle et d'acquérir une expérience de travail.

Suivi de deux ans du programme de formation de base des adultes

Les trois questions qui ont fait l'objet de cette étude permettent toutes d'en venir à la même conclusion – la participation au programme de formation de base pour les adultes offre aux délinquants des avantages considérables et contribue à leur assurer une réinsertion réussie dans la collectivité.

1. La majorité des détenus ayant fait l'objet du sondage ont dit qu'ils avaient tiré profit du programme de formation de base des adultes et près de 80 % d'entre eux ont qualifié ce programme de bon ou d'excellent. Comparé aux programmes fondamentaux du SCC, il s'est classé au-dessus de la moyenne.
2. Sur le plan de l'alphabétisation, les progrès ont aussi été marqués. Les conclusions indiquent que le programme vise généralement les délinquants ayant plus de carences que les autres. Les détenus qui ont terminé le programme ont accru en moyenne leur scolarité de près de trois ans. En outre, on a constaté une réduction limitée mais statistiquement importante (d'environ 5 %) du nombre de réadmissions chez ceux qui avaient étendu leur scolarité.

3. Les participants au programme ont affiché des avantages mesurables en ce qui concerne la réinsertion. Dans l'ensemble, l'échantillonnage de l'étude portait sur un groupe à risque plus élevé que la moyenne, ces délinquants étant plus jeunes, et, plus généralement, coupables pour la première fois d'une infraction violente. L'amélioration du taux de réadmission de ceux qui avaient mené le programme à terme se situe entre 5 et 30 %, ce qui n'est pas spectaculaire mais important tout de même.

RÉSULTAT PRINCIPAL 3 :

La préparation des cas des détenus à des fins de mise en liberté dans la collectivité tient compte à la fois de la sécurité publique et de l'option la moins restrictive.

Tous les établissements, bureaux de libération conditionnelle et toutes les unités d'évaluation initiale ont effectué une vérification des fonctions principales de la gestion des cas. La vérification a évalué la conformité aux lois et règlements, le respect des délais et la qualité du travail préparatoire. Les résultats ont révélé un meilleur rendement dans le domaine des mesures techniques et du respect des délais, et généralement moins bon pour ce qui est de la qualité. Des plans d'action à l'échelle nationale, régionale et locale ont été conçus et mis en œuvre. Les régions procéderont à une autovérification de leur mise en œuvre en 1998-1999 et une vérification nationale sera effectuée en 1999-2000 pour inclure les changements appliqués dans le cadre de l'exercice de rationalisation baptisé

Examen principal : Examen national de la gestion des cas Cet examen de base de la gestion des cas dans les établissements portait sur les normes de rendement prévues, plus particulièrement sur la qualité, les aspects techniques, la conformité et la rapidité d'exécution. Les conclusions générales de l'étude ont révélé la nécessité d'éliminer les ambiguïtés entre les politiques, les lignes directrices et les normes, de fournir une rétroaction en temps opportun sur le rendement que l'on attend du personnel et d'effectuer des vérifications régulières ou des examens pour atteindre un niveau de rendement

Examen principal : Examen national de la gestion des cas dans les collectivités L'examen portait sur la surveillance de la gestion des cas et était basé sur les exigences relatives à la politique interne et aux procédures établies dans le guide de gestion des cas et dans les normes de surveillance de la mise en liberté sous condition. Dans l'ensemble, l'étude a fait ressortir de bons résultats et des points où il y a lieu de s'améliorer, notamment dans la conformité aux lois, la qualité des rapports et de la surveillance de la gestion des cas et le respect des délais.

RÉSULTAT PRINCIPAL 4: La réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité pour la collectivité se produit au moment le plus opportun au cours de la peine.

Les interventions correctionnelles doivent appuyer la préparation du délinquant à sa réinsertion sociale sécuritaire, tel que l'a signalé le vérificateur général. La recherche indique que la mise en liberté graduelle et structurée constitue la stratégie la plus sûre pour assurer la protection de la société. Le rapport du groupe de travail sur l'examen de la LSCMLC (Pour une société juste, paisible et sûre : la *Loi sur le système correctionnel et la* cinq ans après) présente de nombreuses preuves confirmant cette hypothèse. En particulier, le processus de sélection aux fins de l'octroi de la liberté conditionnelle (forme discrétionnaire de mise en liberté) fondé sur une évaluation du risque et une prise de décision précises permet de reconnaître les délinquants qui ont de fortes chances de se réinsérer adéquatement dans la collectivité avant et après la date d'expiration de leur mandat. Des études récentes montrent également que plus de 90 % des délinquants mènent à terme leur libération conditionnelle sans récidiver. On n'a trouvé

Il y a environ 13 000 délinquants de sexe masculin incarcérés. De ce nombre, plus de la moitié ont dépassé leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. L'analyse des évaluations individuelles de ce groupe de délinquants montre ceci :

- environ 1 000 ont de fortes chances de se réinsérer dans la société;
- environ 1 500 auront de très bonnes chances de se réinsérer dans la société après avoir mené leur plan correctionnel à terme.

La proportion de délinquants incarcérés après avoir atteint leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale a diminué légèrement (64 à 61 admissibles à la semi-liberté, le pourcentage est passé de 89 à 77.

Exercice	Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Libération d'office
1995-1996	2 107	927	4 467
1996-1997	1 761	839	4 789
1997-1998	2 663	571	4 877

Le nombre total de mises en liberté dans la collectivité a augmenté l'an dernier, l'accroissement le plus important se situant dans le nombre de mises en semi-liberté. Le phénomène s'explique en grande partie par les modifications apportées à la loi concernant le processus expéditif en vue de l'octroi de libération conditionnelle. Le nombre de libérations d'office a augmenté légèrement et le nombre de libérations conditionnelles totales a diminué de près d'un tiers. Cependant, comme de nombreuses mises en semi-liberté sont transformées dans la collectivité en libérations conditionnelles totales, le nombre de délinquants profitant d'une telle libération est demeuré stable tout au long de l'année. Dans l'ensemble, le pourcentage de délinquants en liberté dans la collectivité a augmenté et parallèlement, le pourcentage de cas de récidive a diminué.

Rapport du Groupe de travail sur la réinsertion sociale publié en 1997

Onze des 46 recommandations ont été intégralement mises en œuvre, y compris toutes les recommandations provisoires ou à court terme visant à améliorer la préparation des cas dans les établissements et les relations entre le SCC et la CNLC. La question des services correctionnels offerts dans la collectivité a été réglée en conservant et renforçant le Conseil national des services correctionnels communautaires et en révisant un outil d'évaluation par la collectivité afin de refléter le niveau d'intervention requis pour traiter avec les délinquants mis en liberté sous condition. Conformément au thème général du rapport, les gestionnaires de tous les niveaux du SCC se sont concentrés sur les efforts de réinsertion sociale grâce à une surveillance constante du rendement et à l'adoption par le Service de l'objectif suivant : atteindre un meilleur équilibre entre la proportion de délinquants incarcérés et ceux qui sont réinsérés dans la collectivité d'ici à la fin de 1999. Le principal travail qui reste à faire est de procéder à la restructuration de la gestion des cas, soit l'Opération retour à l'essentiel. Au printemps de 1998, on a terminé des développements et des consultations considérables relativement à des changements au processus de gestion des cas. Le SCC a approuvé 25 recommandations en juin 1998. Les travaux vont bon train pour les mettre en œuvre au cours des prochains mois. Une stratégie correctionnelle communautaire a été mise au point et transmise aux régions pour consultation.

RÉSULTAT PRINCIPAL 5

Les délinquants qui sont mis en liberté sont soutenus et supervisés en fonction de leur capacité de retourner vivre dans la société sans que cela présente de risque.

Le SCC est constamment à la recherche de nouvelles façons de garder les délinquants dans la collectivité sans que cela présente de risque.

Le nombre de délinquants atteignant la date d'expiration du mandat au cours des deux dernières années est essentiellement resté le même. Le nombre de délinquants atteignant la date d'expiration du mandat au cours d'une libération conditionnelle totale se situait à 1 140. Ceux qui ont atteint la date d'expiration du mandat pendant qu'ils profitaient d'une libération d'office sont au nombre de 2 819, pour un total de 3 959.

Actuellement, on enregistre environ 700 suspensions de la libération conditionnelle par jour. La majorité des délinquants n'ont cependant pas récidivé.

Le nombre de révocations de mise en liberté sous condition est demeuré presque inchangé entre 1996-1997 et 1997-1998. Moins de révocations pour récidive ont été prononcées l'an dernier. Le nombre de révocations sans infraction a légèrement augmenté.

	Pourcentage de révocations avec nouvelle infraction	Révocations sans nouvelle infraction	Pourcentage de révocations sans nouvelle infraction
967	29	2 361	70

Comme on le voit, la majorité des délinquants qui ont vu leur liberté conditionnelle dans la collectivité révoquée sont retournés au pénitencier parce qu'ils avaient violé les conditions de leur mise en liberté et non parce qu'ils avaient commis une nouvelle infraction. Proportionnellement à tous les crimes signalés (1996), les délinquants sous responsabilité fédérale réincarcérés sur révocation par suite d'une infraction étaient responsables de 5 sur 10 000 des infractions avec violence; de 6 sur 10 000 des infractions sexuelles; de 8 sur 10 000 des infractions liées à la drogue; et de 8 sur 10 000 des infractions contre les biens et autres infractions. Donc, d'une très faible porportion de l'ensemble des crimes connus par la police.

Évaluation de la structure organisationnelle des services correctionnels communautaires – Région de l'Atlantique

L'évaluation a été effectuée pour trouver de nouveaux moyens d'améliorer l'efficacité des services correctionnels communautaires de la région. Compte tenu de la structure organisationnelle complexe de la région, qui englobe quatre provinces, les auteurs de l'évaluation ont recommandé que la région réexamine son organisation actuelle. L'effort devrait porter sur les points suivants : établir et définir clairement les responsabilités de gestion des activités des unités, du contrôle de la qualité et de l'obligation de rendre compte; revoir les différences de procédés utilisés; examiner le double rôle des agents de liberté conditionnelle dans la gestion des cas et l'exécution des programmes; examiner les écarts entre les bureaux en ce qui concerne la charge de travail affectée à chaque agent de liberté conditionnelle et examiner les travaux faits en double.

SERVICES CORPORATIFS*

OBJECTIF :* Élaborer des politiques et offrir des services corporatifs pour orienter les programmes et les activités du SCC conformément à sa Mission.

DESCRIPTION :* Prestation de services corporatifs tels que la planification stratégique, l'élaboration de politiques visant l'ensemble du SCC, la recherche, les communications, l'évaluation des programmes, les vérifications, les services juridiques, les services à la haute direction, les services de gestion du personnel et des finances ainsi que les autres services administratifs de manière à garantir la bonne utilisation des ressources, à éclairer les dirigeants lorsqu'ils doivent prendre des décisions, à responsabiliser davantage les gestionnaires et à faciliter le contrôle opérationnel.

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT:

RÉSULTAT PRINCIPAL 1 : En vue de contribuer à la sécurité publique, les relations et les partenariats au sein du système de justice pénale sont élargis et renforcés.

Au cours de l'année, le SCC a continué d'élargir son réseau international. Ses principales réalisations comprennent le Symposium international « signature de deux protocoles d'entente, avec le Royaume-Uni et avec la Lituanie. Le SCC envisage de conclure des ententes semblables avec d'autres administrations.

Protocole d'entente avec Her Majesty's Prison Service et la République de Lituanie

Le protocole d'entente vise à accroître la collaboration entre le Canada, le Royaume-Uni et la Lituanie dans le domaine des services correctionnels. Les trois pays élaboreront et exécuteront un programme conjoint afin d'améliorer les services correctionnels par le biais de projets, d'initiatives et de recherches entrepris conjointement, d'échanges d'employés et de connaissances et de séminaires bilatéraux. Un plan annuel précisera la nature et les objectifs de ces initiatives. Le protocole d'entente s'ajoute aux ententes déjà conclues avec

**Le secteur d'activité, l'objectif, la description et les principaux résultats sont tirés de la SPRR approuvée.*

Principales activités internationales

Symposium « Outre l'incarcération » – Des représentants de près de 40 pays ont assisté au symposium dans le but d'échanger leurs connaissances, leur expérience et leur idées afin de freiner le recours à l'incarcération, sans pour autant mettre en danger les collectivités, et afin d'élaborer de nouvelles approches pour résoudre les problèmes de sécurité publique. Le Service joue un rôle de chef de file relativement à la résolution qui a été convenue récemment et qui consiste à créer une Association internationale pour le progrès en matière correctionnelle.

Table ronde internationale (TRI) – La TRI en vue de l'excellence dans le domaine correctionnel se compose de 10 pays, incluant le Canada. Tous se sont engagés à favoriser le professionnalisme dans le domaine correctionnel et ont manifesté une volonté collective de faire une différence positive dans les services correctionnels au niveau international. Différents groupes de travail ont été mis sur pied pour discuter d'un large éventail de questions relatives à la justice pénale et pour se pencher sur des sujets tels que le professionnalisme, les jeunes contrevenants et les communications.

Approches autochtones des services correctionnels – Plus de 75 pays ont des populations autochtones importantes. Souvent, ces populations sont surreprésentées dans le système carcéral. Le Service veut échanger des idées et conclure des protocoles d'entente avec plusieurs de ces pays.

Responsables des services correctionnels

Les responsables des services correctionnels des gouvernements fédéral et provinciaux se sont réunis deux fois au cours de l'année financière 1997-1998. Durant ces rencontres, un certain nombre de groupes de travail ont été mis sur pied afin d'examiner des questions intéressant les deux paliers de gouvernement. De plus, les responsables des services correctionnels ont préparé, en collaboration avec les sous-ministres responsables de la justice, le premier Rapport d'étape sur la croissance de la population carcérale à l'intention des ministres responsables de la justice. Le groupe a également examiné et révisé l'énoncé du rôle des responsables des services correctionnels.

Durant la prochaine année financière, les responsables des services correctionnels des gouvernements fédéral et provinciaux continueront d'explorer et d'élaborer des solutions pour relever les défis communs, particulièrement en ce qui a trait à la croissance de la population carcérale et à la réinsertion sociale, en toute sécurité, des délinquants adultes, des jeunes délinquants et des délinquants autochtones. Comme toujours, cette tribune demeurera une occasion d'échanger les connaissances, les idées et les expériences et d'élaborer des approches coordonnées pour résoudre les problèmes importants dans le domaine correctionnel.

Forum du commissaire

Cherchant à tenir un débat continu sur les politiques gouvernementales les plus pertinentes pour lutter contre le crime, le commissaire a institué un forum composé de Canadiens éminents chargés d'examiner les questions ayant trait aux services correctionnels. Ce forum offrira la possibilité d'examiner et de mieux comprendre une gamme de questions liées à la gestion des services correctionnels du gouvernement fédéral. Les membres seront recrutés au sein d'un grand nombre d'organisations et représenteront des points de vue très variés.

Bureau de l'enquêteur correctionnel

L'an dernier, le SCC et le Bureau de l'enquêteur correctionnel ont travaillé ensemble pour élaborer un protocole d'entente. Le protocole contient une description du cadre, du protocole et de la nature des relations de travail établies entre le Bureau de l'enquêteur correctionnel et le Service. Il fournit une structure pour l'interaction qui doit exister entre les deux organismes durant les enquêtes portant sur les questions qui préoccupent les délinquants. Il traduit la même volonté d'établir des relations de travail qui peuvent faciliter le règlement rapide des questions qui préoccupent les délinquants.

Au cours des 18 derniers mois, des progrès ont été réalisés pour apporter des solutions judicieuses et opportunes aux questions et aux recommandations de l'enquêteur correctionnel. Le rapport annuel de l'enquêteur correctionnel de 1995-1996 a soulevé 41 questions regroupées sous 16 rubriques principales, alors qu'en 1996-1997, il en a soulevé trente regroupées sous douze rubriques.

Le Service a réglé l'essentiel de toutes les questions soulevées dans le rapport annuel de 1996-1997, grâce à l'adoption de mesures visant à modifier ses politiques et à en élaborer de nouvelles, à réviser ses programmes et à mettre en œuvre différents systèmes de contrôle. Parmi les 12 questions de base soulevées, voici celles à propos desquelles le Service a pris des mesures : les programmes et les possibilités d'emploi dans l'unité spéciale de détention; le processus de règlement des griefs des détenus; les permissions de sortir; l'inhabilité d'ordre mental et les tribunaux disciplinaires. Les questions qu'il reste encore à résoudre sont les suivantes : la rémunération des détenus et la politique relative à la rémunération des détenus sans emploi; la préparation des cas et l'accès aux programmes; la double occupation des cellules; les transfèrements; les questions qui résultent de la prise d'otages au pénitencier de la Saskatchewan; le recours à la force; les enquêtes; les blessures des détenus. Dans ces derniers secteurs, le Service met en train des mesures concertées pour donner suite à ces préoccupations.

RÉSULTAT PRINCIPAL 2: Le SCC dispose de cadres pour ses politiques, son rendement, son obligation de rendre compte, la formation de son personnel et l'élaboration de ses rapports pour appuyer l'apprentissage des techniques correctionnelles et le développement organisationnel, et pour favoriser la sensibilisation du public, la consultation et la participation de la collectivité.

Groupe de travail sur l'examen des politiques

Le SCC a déterminé qu'un examen et une révision approfondis des politiques étaient nécessaires afin de donner au personnel une orientation claire, concise et uniforme, fondée sur le respect de la règle de droit. En conséquence, il a mis sur pied le Groupe de travail sur l'examen des politiques. Dans le rapport qu'il a présenté en novembre 1996, le Groupe de travail recommande une réduction importante des instruments de politique en général. La mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail est en cours.

Jusqu'ici, chaque région a examiné ses instructions régionales en regard de la politique nationale. Toutes les régions, sans exception, ont constamment appliqué les principes énoncés par le Groupe de travail. Un ensemble d'instructions régionales a été présenté au Comité de direction pour approbation, en mai 1998. L'examen des instructions régionales et des ordres permanents a eu pour effet d'attirer l'attention sur des documents nationaux, qui sont conformes à la loi.

Le SCC a établi un processus de planification stratégique dynamique et tourné vers l'avenir. Ce processus consiste à explorer activement et continuellement le rendement du SCC, à l'analyser et à déterminer les plans, les priorités et l'accent organisationnel requis. Une fois que l'orientation stratégique a été établie, un plan de logement détaillé et intégré, incluant les besoins en immobilisations et les besoins opérationnels, est préparé et approuvé. De plus en plus, le SCC, qui fait partie du portefeuille du Solliciteur général, participe à la « gestion du portefeuille » en mettant un accent particulier sur l'exploration de l'environnement en commun, les communications et la planification stratégique. Les relations horizontales avec les autres ministères importants du gouvernement sont élargies et des initiatives de collaboration de plus en plus nombreuses sont mises en train.

Rapport sur les plans et les priorités

Le SCC ne faisait pas partie des ministères qui ont participé au projet pilote lancé par le gouvernement en 1997-1998. Le Service a préparé son premier Rapport sur les plans et les priorités pour 1998-1999. Le ministre et le Conseil du Trésor l'ont approuvé. Les indications initiales révèlent que cette présentation offre une meilleure intégration des priorités du Service aux activités planifiées. Elle donne au SCC la possibilité d'incorporer les secteurs d'activité établis récemment, tels que la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale, et les services corporatifs à la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation de l'ensemble du gouvernement.

Plan national d'immobilisations, de logement et d'opérations (PNILO)

Mis à jour chaque année, le PNILO traite des besoins du SCC dans le domaine du logement des délinquants, de l'espace de soutien, des infrastructures, des besoins en ressources humaines, des besoins liés au fonctionnement et à l'entretien, des services correctionnels communautaires, des programmes, des immobilisations et de la technologie de l'information pour les prochaines périodes de planification de trois ans et de cinq ans.

Le Service examine sa politique actuelle de logement des détenus afin de réduire son recours à la double occupation des cellules comme mesure permanente, tout en appuyant les principes de la gestion efficace et efficiente des ressources et les objectifs financiers du gouvernement. En 1994, le vérificateur général a indiqué que le Service devrait entamer un examen de ses pratiques de logement. Le Service a élaboré une stratégie de logement et une politique sur la gestion de la population carcérale. Comme convenu avec le Conseil du Trésor, le SCC, dans un PNILO antérieur, a proposé une norme minimale pour les dimensions d'une cellule conçue à l'origine pour une personne mais pouvant se prêter à la double occupation. Après l'élaboration de cette norme, le Service a approuvé un plan visant à éliminer, sur une période de dix ans, la double occupation dans des cellules dont les dimensions seraient inférieures à cette norme. Ce plan a été amorcé il y a trois ans. Toutefois, le SCC a entamé des pourparlers pour accélérer la mise en œuvre de ce plan et pour élaborer une politique révisée, des hypothèses de planification et des normes pour l'affectation des ressources. Un examen national de la double occupation a également eu lieu et les résultats de celui-ci seront présentés dans le PNILO de 1999-2000. Ce document fournira des renseignements sur l'application proposée de la politique révisée et proposera des stratégies de rechange pour éliminer le recours du SCC à la double occupation des cellules comme mesure permanente de logement et son intention à l'égard des cellules individuelles. De plus, le PNILO de 1998-1999 doit présenter une approche intégrée du logement destiné tant aux délinquants qu'aux délinquantes.

Les objectifs corporatifs ont été établis en fonction des thèmes de l'environnement sûr et sécuritaire, de la réinsertion sociale efficace, ainsi que des infrastructures et des activités de soutien. En outre, le SCC a déclaré qu'il s'efforcera de devenir le « meilleur service possible » d'ici l'an 2000. Les objectifs corporatifs continuent d'appuyer les efforts déployés par l'ensemble de l'organisation par suite de la création du Groupe de travail sur la

Contrats de responsabilisation et plans de travail sont établis annuellement. Le contrat de responsabilisation établi entre le commissaire et chaque cadre supérieur décrit ce que le gestionnaire fera pour contribuer à l'accomplissement de la Mission du Service et à la réalisation de ses objectifs corporatifs. Les plans de travail sont les plans d'action des contrats de responsabilisation pour contrôler les progrès. Les contrats de responsabilisation et les plans de travail consolidés sont contrôlés sur une base continue. Les principaux résultats sont rapportés dans le rapport de rendement du Service.

Stratégie des communications du Portefeuille

En tant que membre d'un groupe de travail interministériel dirigé par le ministre du Solliciteur général, le SCC offre son expertise dans le domaine des communications en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer une stratégie des communications du Portefeuille. Il assure également sa pleine participation à la réalisation des objectifs établis dans la stratégie, en planifiant et en mettant en œuvre des activités spéciales et des projets multimédias, et en travaillant en collaboration avec d'autres organismes afin de coordonner des activités dans le domaine des communications.

Examen, évaluations et plans de vérification internes

Le rendement du SCC est évalué sur une base continue au moyen d'examens et de plans de vérification internes. Les résultats et les recommandations qui découlent des examens et des vérifications entraînent des modifications dans les plans de travail ou des modifications dans la politique du SCC.

Examen principal : rapport de vérification sur la gestion du réaménagement des effectifs

La vérification portait sur les cadres administratifs et de contrôle requis pour le programme de réaménagement des effectifs. En général, la vérification a souligné la nécessité d'améliorer la responsabilité financière, la conformité aux politiques, les rapports et le contrôle relatifs aux programmes.

Examens des opérations financières et des services de gestion (établissements Drummond et de Donnacona)

L'examen financier visait à évaluer la fiabilité des activités des deux établissements dans le secteur financier, particulièrement la pertinence des dispositifs de contrôle en place; et leur conformité avec les exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et avec d'autres politiques pertinentes.

L'examen des services de gestion portait sur trois sections principales : gestion du matériel; les services alimentaires; et les services techniques. L'examen avait pour but de déterminer si les dispositifs de contrôle de base en place fonctionnaient conformément à leurs objectifs prévus et s'ils étaient conformes à la politique. Les examens n'ont révélé aucune faiblesse majeure et, dans l'ensemble, les résultats étaient satisfaisants.

3 : Le partenariat et la participation active sont parties intégrantes de la prestation des services au public.

Le SCC a collaboré activement à plusieurs grands projets, notamment : la prévention du crime; la justice applicable aux Autochtones, et les nouvelles initiatives fédérales, provinciales et territoriales pour appuyer les pratiques gouvernementales modernes et les partenariats nouveaux. Nous donnons ci-après un sommaire des mesures prises par le SCC pour faire face à un certain nombre de questions qui dépassent la compétence du Service

Questions relatives à la gestion horizontale à l'échelle gouvernementale

Organisation de la prestation de programmes et de services - Le SCC s'efforce d'améliorer le service offert aux Canadiens et aux Canadiennes en collaborant avec d'autres organismes, ministères, gouvernements et organisations non gouvernementales sur les enjeux correctionnels.

Nouveaux modes de prestation de services - Le SCC a recours à des contrats de services pour mener à bien de nombreuses fonctions, notamment dans le domaine du traitement médical, des programmes d'éducation, des services du génie et techniques, de même que des services de surveillance et de logement des délinquants en liberté sous condition. Les contrats de services représentent 12 p. 100 du budget de fonctionnement du Service.

Mise en œuvre de l'Examen des programmes - Le SCC a cerné deux secteurs où il pratiquera des compressions de 15 millions de dollars et il élabore des stratégies pour gérer le budget réduit. (Construction mineure (10 M\$) et F et E général (5 M\$)).

Technologie de l'information - Le SCC a établi un groupe de travail pour évaluer l'incidence de l'an 2000 sur la technologie de l'information. Ce groupe comprend des représentants de la Commission nationale des libérations conditionnelles puisque nous partageons la même base de données sur les détenus. Les activités actuelles comprennent l'identification et l'établissement des priorités des systèmes importants qui seront touchés; la collecte de l'information sur les fournisseurs de matériels et de logiciels; la vérification de la conformité concernant les systèmes exploités en commun avec les organismes centraux et d'autres ministères; et la définition de l'importance du problème et des répercussions financières connexes.

Planification des ressources humaines - Comme la plupart des ministères gouvernementaux, le SCC a une proportion de plus en plus élevée d'employés qui sont sur le point de prendre leur retraite. Le Service juge particulièrement préoccupant le nombre de cadres supérieurs qui approchent de la retraite et le faible bassin d'employés préparés à assurer la relève. En outre, les femmes et les membres des minorités visibles sont actuellement sous-représentés, tant parmi les cadres de direction que parmi tous les employés, sauf en ce qui a trait au groupe de la gestion des cas. Dans le contexte de la relève, le SCC augmentera son bassin de candidats qualifiés par la voie d'un concours national. Il offrira également des programmes supplémentaires de formation, de perfectionnement et d'aide aux employés qui ont le potentiel voulu et qui aspirent à occuper des postes de gestion et de direction.

La proportion des employés du SCC âgés de 45 ans et plus est passée de 30 à 38 % entre mars 1987 et février 1997

Stratégie d'information financière - Le SCC utilise actuellement le Système financier ministériel commun (SFMC); toutefois, il entend utiliser le système intégré de gestion des finances et du matériel Oracle. Il mettra en œuvre le système Oracle au cours de l'exercice 1999-2000 dans le mode préalable à la Stratégie d'information financière (SIF). La phase 1 du plan de mise en œuvre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ne vise que les douze ministères clients du SFMC, Revenu Canada (SAP) et la Chambre des communes (PeopleSoft). Les ministères qui utilisent d'autres systèmes devront répondre aux exigences de la SIF d'ici l'exercice 2001-2002. Le SCC prévoit répondre à ces exigences d'ici l'année financière 2000-2001. Il prévoit aussi mettre en œuvre d'abord les politiques relatives à la capitalisation et à la dépréciation de l'actif, puis les autres politiques de comptabilité de l'exercice.

Projets environnementaux - Le ministre de chaque ministère du gouvernement fédéral était tenu de déposer une Stratégie de développement durable (SDD) à la Chambre des communes au plus tard le 31 décembre 1997 et tous les trois ans par la suite. Le SCC a reçu une évaluation très positive du commissaire à l'environnement et au développement durable. Notre SDD a reçu une note de 20/21, avec mention spéciale pour notre approche à l'égard de l'établissement des objectifs et des cibles mesurables. Le SCC examine actuellement le cadre de planification et de gestion des activités environnementales du Service qui porte le nom de Système de gestion de l'environnement. Le SCC s'est engagé à mettre en évidence, à réduire et à gérer comme il se doit les principaux risques et les principales conséquences négatives pour l'environnement.

Langues officielles

Au cours de l'année précédente, les résultats du programme sur les langues officielles au sein du SCC sont demeurés satisfaisants. La région du Québec a reçu un certificat avec la mention honorable parce qu'elle a offert des services de qualité dans chaque langue. Le nombre des plaintes relatives aux langues officielles déposées auprès du commissaire aux langues officielles par le grand public et les délinquants est demeuré stable. Les travaux relatifs à la révision de la Directive du commissaire sur les langues officielles et des instructions permanentes connexes sont sur le point d'être complétés. Conformément à une récente décision du Conseil du Trésor visant à relancer le Programme, le Service a nommé un nouveau champion des langues officielles qui sera secondé par un comité de surveillance composé de cadres supérieurs. Le sérieux manifesté par la haute direction, à la lumière de cette nouvelle orientation, est conforme à l'initiative du gouvernement.

Le défi que le Service doit relever consiste à s'assurer que le Programme des langues officielles continue d'être une priorité pour chaque gestionnaire sans exception. Nous devons continuer d'améliorer notre capacité de créer un milieu de travail propice à l'utilisation et au respect des deux langues officielles. Quant à la gestion du programme, l'élaboration d'un mécanisme amélioré de saisie des données afin de fournir un indicateur à jour de notre rendement demeurera une priorité.

Équité en matière d'emploi

Le but consiste à recruter et à garder les employés qualifiés et à assurer leur avancement sur la base du mérite en faisant disparaître les obstacles dans les pratiques d'emploi et en mettant en œuvre des politiques et des programmes. Les chiffres du SCC relatifs à l'équité en matière d'emploi reflètent les succès obtenus jusqu'à maintenant. Actuellement, 5,3 p. 100 de notre personnel opérationnel se compose d'Autochtones. Ce total dépasse de 1,3 p. 100 le chiffre sur la disponibilité de la main-d'œuvre tiré du recensement de 1991. Les femmes, les Autochtones et les personnes handicapées étaient également bien représentés dans les postes de direction au sein du SCC. Même si les quatre groupes sont représentés à ce niveau, une certaine amélioration est encore nécessaire en ce qui concerne la représentation de membres des minorités visibles. Les principales initiatives au cours de la prochaine année seront de nouveau axées sur le programme de l'équité en matière d'emploi afin d'être conformes aux dispositions de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et aux conclusions de la vérification continue de la Commission canadienne des droits de la personne concernant l'équité en matière d'emploi.

Section IV : Résultats financiers

Aperçu du rendement financier

En 1997-1998, le budget du Service correctionnel du Canada était de 1 153 018 000 \$, tel qu'approuvé par le Parlement dans le Budget principal des dépenses. Ce budget comprenait les principaux éléments suivants (à l'exception de CORCAN) :

	M\$	%
Salaires	531	46
Régime d'avantages sociaux (RAS)	90	8
Fonctionnement	347	30
Immobilisations	185	16
	1 153	100%

Pour ce qui est de la répartition du budget par éléments de planification, les ressources étaient attribuées comme suit :

	M\$	%
Opérations correctionnelles	535	46
Programmes correctionnels	119	10
Services techniques et services aux détenus	387	34
Gestion et administration	112	10
	1 153	100%

Durant l'exercice, les budgets de fonctionnement et d'immobilisations ont été rajustés pour refléter les décisions de la haute direction concernant la réinsertion sociale des délinquants et l'application du régime de budgets de fonctionnement en vue du report sur les exercices suivants. Par conséquent, dans son Budget supplémentaire des dépenses, le SCC a demandé que son budget de base soit ajusté en fonction des éléments suivants :

- l'application de la disposition relative au report sur les exercices suivants prévue dans les lignes directrices sur le régime de budgets de fonctionnement, soit le report de 15 673 000 \$;
- le nouveau régime d'établissement des coûts des cinq établissements pour femmes, y compris les frais de transition liés à la Prison des femmes de Kingston, soit le montant de 14 583 000 \$;

- le transfert de crédits totalisant 20 000 000 \$ du budget d'immobilisations au budget de fonctionnement pour appuyer les efforts du SCC visant à améliorer ses processus et méthodes de réinsertion sociale au moyen d'une augmentation du ratio « détenus/agents de liberté conditionnelle », de la création d'une fonction consacrée à la réinsertion sociale dans chaque unité opérationnelle et d'autres initiatives.

À la fin de l'exercice, les dépenses finales du SCC indiquaient une non-utilisation de 15 millions de dollars au titre des salaires et du fonctionnement (à l'exclusion des cotisations au RAS) et de 2 millions de dollars au titre des immobilisations. Ces montants représentent respectivement 1,6 % du budget total de fonctionnement et 1,2 % du budget d'immobilisations. Une fois que cet excédent est redistribué aux gestionnaires de budget (il y en a plus de mille), il devient beaucoup moins important, compte tenu de la forte décentralisation de l'organisation.

L'excédent est principalement attribuable au fait que la population carcérale n'a pas augmenté au niveau qui avait été prévu dans le budget. Si l'on prend en compte que les ressources du SCC sont attribuées selon une méthode de financement préétablie (dans certains cas fondée sur les écarts de population), la baisse de population a donné lieu à des économies dans les dépenses liées aux vêtements, aux rations alimentaires, à certains services (éducation, formation, etc.) et aux fournitures. De plus, les ressources qui avaient été réservées pour les délinquants sous responsabilité fédérale visés par des Accords d'échange de services n'ont pas été utilisées en raison de la diminution du nombre de délinquants visés par ces accords.

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1997-1998 - Section II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (millions de dollars)

Crédit (milliers de dollars)		1997-1998	1997-1998	1997-1998
		Dépenses prévues	Autorisations totales ¹	Réel
15	Programme	876,8	927,2	912,7
20	Capital	185,4	165,4	163,2
	Pensions et autres avantages sociaux des employés	0,2	0	0
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	90,2	90,2	90,2
	Fonds renouvelable de CORCAN	0,4	18,6	6,5
	Dépense des recettes tirées de la vente de biens de la Couronne		0,5	0,4
	Dispense de remboursement de prêts		0	0
	Montants adjugés par la cour		0,2	0,2
	Remboursements de recettes de l'an dernier		0	0
Total pour le Service		1 153,0	1 202,1	1 173,2

1. Budget principal des dépenses plus Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1997-1998, par secteur d'activité

(millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Frais de fonctionnement	Dépenses en capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépense nette totale
Opérations	7 890	534		1	535		535		535
correctionnelles	7 890	551		-	551		551		551
	7 956	548		-	548		548		548
Programmes	741	119		-	119		119		119
correctionnels	741	125		1	126		126		126
	864	124		1	125		125		125
Services	1 389	201	185	-	386		386		386
techniques et	1 398	212	165	-	377		377		377
services aux	1 590	210	163	-	373		373		373
détenus									
Gestion et	1571	112		-	112		112		112
administration	1 571	129		1	130		130		130
	1 578	119		1	120		120		120
CORCAN	321	60	1	-	61		61	60	1
	321	76	3	-	79		79	61	18
	342	77	3	-	80		80	73	7
Totaux	11 912	1 026	186	1	1 213		1 213	60	1 153
	11 912	1 093	168	2	1 263		1 263	61	1 202
	12 330	1 078	166	2	1 246		1 246	73	1 173

Recettes à valoir sur le Trésor	(14)
	(14)
	(14)
Coût des services fournis par d'autres ministères	48
	48
	48
Coût net du programme	1 187
	1 236
	1 207

Nota :

1. Les chiffres en italiques indiquent les autorisations totales pour 1997-1998 (Budget principal des dépenses plus Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations).
2. **Les chiffres en caractère gras** indiquent les dépenses-recettes réelles en 1997-1998.
3. Les frais de fonctionnement incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités des ministres.
4. Le coût des services fournis par d'autres ministères représente un coût estimatif des locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), des services d'émission de chèques fournis par TPSGC, de la part des avantages sociaux des employés assumée par l'employeur fournie par le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres services fournis par Développement des ressources humaines (DRH) et par le ministère de la Justice. Le coût réel de ces services n'est pas disponible. Par conséquent, un montant correspondant au coût estimatif a été utilisé comme montant réel.

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité

(millions de dollars) Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réel 1997-1998
Opérations correctionnelles	528	525	535	551	548
Programmes correctionnels	108	119	119	126	125
Services techniques et services aux détenus	309	305	386	377	373
Gestion et administration	155	158	112	130	120
CORCAN	(1)	0	1	18	7
Total	1 099	1 107	1 153	1 202	1 173

Tableau 4 - Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure - Voir section II, page 23

Pour le présent exercice, l'information financière sera rapportée par les anciens secteurs d'activité du cadre du plan opérationnel pour demeurer conforme aux Comptes publics. Au cours de l'exercice 1998-1999, le Service révisera sa structure financière pour refléter fidèlement les nouveaux secteurs d'activité de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

Tableau financier 5

Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles, 1997-1998, par organisation et secteur d'activité

(millions de dollars)						Secteurs d'activité
Direction générale ou organisme	Opérations correctionnelles	Programmes correctionnels	Services techniques et services aux détenus	Gestion et admin.	Corcan	TOTAUX
Service correctionnel	535	119	386	112	1	1 153
Canada (SCC)	<i>551</i>	<i>126</i>	<i>377</i>	<i>130</i>	<i>18</i>	<i>1 202</i>
	548	125	373	120	7	1 173
TOTAUX SCC	535	119	386	112	1	1 153
	<i>551</i>	<i>126</i>	<i>377</i>	<i>130</i>	<i>18</i>	<i>1 202</i>
	548	125	373	120	7	1 173
% du TOTAL	46,7 %	10,7 %	31,8 %	10,2 %	0,6 %	100,0 %

Nota : Les chiffres en italiques indiquent les autorisations totales pour 1997-1998 (Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations).

Les chiffres en caractère gras indiquent les dépenses-recettes réelles en 1997-1998.

Explications des modifications entre le Budget principal des dépenses et les dépenses réelles pour 1997-1998 :

Pour l'exercice 1997-1998, le Service a dépensé le montant de 1 173 210 000 \$, soit 20 192 000 \$ de plus que le montant approuvé dans la Section II du Budget, qui était de 1 153 018 000\$. Afin d'analyser les résultats financiers du Service, il faut prendre en considération les ressources supplémentaires fournies par le biais du Budget supplémentaire des dépenses. Le rapprochement suivant est prévu :

	000 \$
Budget principal	1 153 018
Plus :	
Report sur les exercices suivants	15 673
Délinquantes	14 583
Autres postes législatifs	515
Total disponible	1 183 789
Moins : Réel	1 173 210
Écart	10 579

Comme on l'a indiqué ci-dessus, le Service a sous-utilisé les ressources fournies par le biais du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses pour un montant de 10 579 000 \$, soit 0,89 % des ressources totales disponibles. Toutefois, les fonds non utilisés par le SCC devraient être de 17 084 000 \$, en raison du déficit de CORCAN qui s'élève à 6 505 000 \$ et qui a été porté au compte de la réduction du fonds renouvelable. Les principales raisons expliquant la non-utilisation de 17,1 millions de dollars sont les suivantes :

- le nombre de délinquants n'a pas augmenté comme prévu et, en conséquence, les dépenses ont été moins élevées au chapitre des Accords d'échange de services et des autres dépenses directes liées à la gestion des détenus. Cela représente 14,9 millions de dollars du total des fonds non utilisés;
- les retards survenus dans les projets d'immobilisations pour des raisons diverses (p. ex. les conditions météorologiques). Cela représente les 2,2 millions de dollars restants.

À noter qu'un transfert interne de 20 millions de dollars du budget d'immobilisations au budget de fonctionnement a été approuvé afin de financer les initiatives de réinsertion sociale et, sur une base provisoire, de refinancer les projets et les activités destinés aux délinquantes.

Tableau financier 6

Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité

(millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales ¹ 1997-1998	Réel 1997-1998
Opérations correctionnelles	-	-	-	-	-
Programmes correctionnels	-	-	-	-	-
Services techniques et services aux détenus	-	-	-	-	-
Gestion et administration	-	-	-	-	-
CORCAN	56	67	61	61	73
Total des recettes à valoir sur le crédit	56	67	61	61	73

1. Budget principal des dépenses plus Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 7

Recettes à valoir sur le Trésor (RVT) par secteur d'activité

(millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales ¹ 1997-1998	Réel 1997-1998
Opérations correctionnelles	1	2	1	1	1
Programmes correctionnels	-	-	-	-	-
Services techniques et services aux détenus	10	10	11	11	10
Gestion et administration	7	3	2	2	3
CORCAN	-	-	-	-	-
Total des recettes à valoir sur le Trésor	18	15	14	14	14

1. Budget principal des dépenses plus Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 8

Paievements législatifs – S. O.

Tableau financier 9

Paievements de transfert par secteur d'activité

(millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales ¹ 1997-1998	Réel 1997-1998
SUBVENTIONS					
Opérations correctionnelles	-	-	-	-	-
Programmes correctionnels	-	-	-	-	-
Services techniques et services aux détenus	-	-	-	-	-
Gestion et administration	-	-	-	-	-
CORCAN	-	-	-	-	-
Total des subventions	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Opérations correctionnelles	1	1	1	-	-
Programmes correctionnels	-	1	-	1	1
Services techniques et services aux détenus	-	1	-	-	-
Gestion et administration	-	-	-	1	1
CORCAN	-	-	-	-	-
Total des contributions	1	3	1	2	2
Total des paievements de transfert	1	3	1	2	2

1. Budget principal des dépenses plus Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 10

Dépenses en capital par secteur d'activité

(millions de dollars)

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales ¹ 1997-1998	Réel 1997-1998
Opérations correctionnelles	1	-	-	-	-
Programmes correctionnels	1	-	-	-	-
Services techniques et services aux détenus	153	144	185	165	163
Gestion et administration	21	16	-	-	-
CORCAN	1	2	1	3	3
Total des dépenses en capital	177	162	186	168	166

1. Budget principal des dépenses et Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 11

Projets d'immobilisations par secteur d'activité

(millions de dollars)

Secteur d'activité	Coût estimatif total actuel	Dépenses des années antérieures	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales ¹ 1997-1998	Réel 1997-1998	Dépenses des années futures
Opérations correctionnelles		-	-	-	-	
Programmes correctionnels		-	-	-	-	
Services techniques et services aux détenus						
A : Nouveaux projets d'hébergement						
Établissement Drummond (400 lits)	25	1	5	1	1	23
Établissement à sécurité moyenne (400 lits) (Ontario)	69	27	27	33	33	9
Agrandissement (440 lits) – CRS du Pacifique (C.-B.)	71	1	13	1	1	69
Autres projets d'hébergement			37	31	30	
B : Principaux projets de conservation des biens :						
Restauration du pénitencier de Kingston (Ontario)	43	38	2	4	4	1
Réaménagement de l'établissement Mountain (C.-B.)	45	3	11	10	10	32
Autres projets majeurs			33	26	25	
C : Projets administrés par les régions			30	33	33	
D : Portefeuilles du matériel			27	24	24	
Gestion et administration			-	-	-	
CORCAN			1	3	3	
Total des dépenses en immobilisations			186	168	166	

1. Budget principal des dépenses plus Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Nota : Le niveau de délégation de pouvoirs du SCC est de 18 millions de dollars conformément à la décision du CT en date du 14 décembre 1995. Par conséquent, seuls les projets d'immobilisations dont le total s'élève à 18 millions de dollars environ ou plus ont été énumérés.

Tableau financier 12

État des grands projets de l'État - S. O.

Tableau financier 13

Prêts, investissements et avances - S. O.

Tableau financier 14

Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

CORCAN (millions de dollars)

	Réel 1995-1996	Réel 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Prévisions 1997-1998	Réel 1997-1998
Dépenses	58	67	61	69	79
Recettes	56	67	61	70	76
Profit (ou perte)	(2)	0	0	1	(3)
Modification du capital de fonctionnement	10	2	4	6	3
Besoins en capital	(1)	2	1	3	2
Moins la dépréciation et autres modifications	3	3	3	3	1
Besoins en trésorerie	4	(3)	0	1	(3)
Pouvoir : solde	15	12	12	13	9

Tableau financier 15

Éléments du passif éventuel

Passif éventuel (millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	1995-1996	1996-1997	Montant courant du passif éventuel 1997-1998
Réclamations liées à un dommage physique ou mental	2	2	1
Autres réclamations	1	-	-
Réclamations totales	3	2	1

Section V : Rapport récapitulatif

Stratégie de développement durable (SDD)

Étant donné les nombreux aspects environnementaux qui entrent en ligne de compte dans le fonctionnement du SCC, la préparation d'une SDD a été une entreprise majeure. Des travaux d'analyse préliminaire ont été entamés au cours de l'année dernière. En mars 1997, un groupe de travail a été mis sur pied pour préparer une SDD qui répondrait aux attentes du gouvernement exposées dans le document d'orientation de 1995 intitulé *Favoriser un « gouvernement vert »*.

Trois grands objectifs y sont énoncés :

1. Tirer profit de nos succès antérieurs avec le Plan vert;
2. Mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement complètement intégré à la structure de gestion et de responsabilisation;
3. Concevoir et incorporer des mesures de rendement efficaces à la stratégie.

Le Bureau du commissaire de l'environnement et du développement durable a fait une évaluation très positive du SCC dans son deuxième rapport annuel. Notre SDD a obtenu la note de 20 sur 21 (soit environ 95 p. 100), avec une mention spéciale concernant la pertinence de notre approche relativement à l'établissement des objectifs et des cibles mesurables.

Depuis la promulgation de la SDD en décembre 1997, les mesures de mise en œuvre suivantes ont été entreprises :

- le développement durable a été incorporé à l'un des objectifs corporatifs du SCC de 1998-1999, une année avant l'engagement envers la SDD;
- des fonds provisoires ont été approuvés pour 1998-1999;
- les besoins en matière de ressourcement du personnel ont été approuvés, classifiés, et les postes sont actuellement pourvus;
- des plans et des activités de communication sont en place, et la documentation pour la planification et la mise en œuvre opérationnelles a été préparée;
- une approche a été conçue dans le but d'appuyer l'élaboration de cibles basées sur la production pour l'emploi des délinquants;
- les plans de travail de CORCAN ont été conçus pour répondre, en priorité, à la nécessité d'instaurer des mesures pour la gestion de l'énergie et des déchets solides;
- un certain nombre d'études sont également mises en train pour réaliser d'autres objectifs de la SDD tels que les émanations d'oxydes d'azote, les besoins de documentation sur le Système de gestion de l'environnement, les évaluations des sites contaminés et l'amélioration des réservoirs de stockage pour le pétrole.

État de préparation à l'an 2000

Le but de cette initiative est de s'assurer que les principaux systèmes continuent de fournir les services essentiels après l'an 2000. Les problèmes du SCC en l'an 2000 concernent, pour la plupart, l'infrastructure technique (ordinateurs, réseaux) et les systèmes intégrés (par exemple, les systèmes de sécurité électroniques dans nos prisons). Cependant, la menace générale que fait peser l'avènement de l'an 2000 va bien au-delà des problèmes informatiques (p.ex., approvisionnement en énergie), car le SCC est interdépendant de ces systèmes externes.

À cause de la nature des activités du secteur correctionnel, dans lequel les peines se prolongent bien au-delà de l'an 2000, des applications spéciales ont toujours été conçues pour traiter les dates au cours du prochain siècle. Il existe un certain nombre de logiciels commerciaux qui devront également être vérifiés et améliorés, au besoin. Des plans pour accréditer chacune des composantes des matériels et des logiciels seront complétés d'ici la fin de 1998. La mise en œuvre des modifications requises sera complétée d'ici le milieu de 1999. Conformément aux directives du Conseil du Trésor, le SCC procède actuellement à une évaluation des principaux risques auxquels l'organisation serait exposée si les fonctions clés des activités n'étaient pas prêtes d'ici janvier 2000. Si cet examen le justifie, le Service élaborera des plans de mesures d'urgence pour que nous puissions nous acquitter de nos responsabilités.

Le coût du projet est actuellement évalué à 12 millions de dollars. À l'heure actuelle, six millions de dollars ont été affectés et on prévoit que le reste des fonds sera dépensé d'ici la fin du présent exercice.

Initiatives relatives à la réglementation

Examen final : La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition

L'examen de la LSCMLC est un examen obligatoire aux termes de la loi. En effet, cinq ans après l'entrée en vigueur de cette loi, un examen approfondi de ses dispositions et de son exécution doit être entrepris. Le Service correctionnel, le Secrétariat du Portefeuille, la Commission nationale des libérations conditionnelles et l'enquêteur correctionnel participent à cet examen. La loi est le fondement du Service correctionnel. Depuis sa mise en vigueur en 1992, d'importantes modifications ont été apportées. En général, l'examen a révélé que les dispositions de la loi ont été mises en application et sont exécutées comme prévu. Les résultats indiquent clairement que le système fonctionne, mais il y a peut-être place pour l'amélioration si l'on modifie les pratiques, les politiques, les règlements et la formation continue. Il y a place également pour l'amélioration au niveau de la gestion, des processus et au niveau technique.

Afin de favoriser des discussions ouvertes et franches, le Ministre a diffusé un document de consultation et le rapport consolidé en mars 1998, ainsi que 24 rapports de recherche et d'évaluation.

Section VI - Renseignements supplémentaires

Personnes-ressources pour obtenir de plus amples renseignements :

Pierre Simard,

Directeur, Services multimédias

Téléphone : (613) 943-2426

Télécopieur : (613) 947-0091

Adresse électronique : PIERRE.SIMARD@NHQ.

CSC-SCC.CSC-SCC.X400.gc.ca

340, ave Laurier Ouest

Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Adresse Internet externe du SCC

<http://www.csc-scc.gc.ca>

Lois administrées par le Service correctionnel du Canada

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le parlement :

- *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

- *Loi sur l'accès à l'information*
- *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*
- *Loi sur les lettres de change*
- *Charte canadienne des droits et libertés*
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
- *Loi canadienne sur les droits de la personne*
- *Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique*
- *Loi sur la concurrence*
- *Code criminel du Canada*
- *Loi sur le casier judiciaire*
- *Loi sur le ministère de la Justice*
- *Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services*
- *Loi sur les justes salaires et les heures de travail*

- *Loi sur les immeubles fédéraux*
- *Loi sur l'administration financière*
- *Loi sur les aliments et drogues*
- *Loi sur les stupéfiants*
- *Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)*
- *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État*
- *Loi sur les enquêtes*
- *Loi d'interprétation*
- *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*
- *Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)*
- *Loi sur les langues officielles*
- *Loi sur la protection de la vie privée*
- *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*
- *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*
- *Loi sur les travaux publics*
- *Loi sur les biens de surplus de la Couronne*
- *Loi sur le transfèrement des délinquants*
- *Loi sur les jeunes contrevenant*

Annexe

Classement des établissements du Service selon le niveau de sécurité

<p><u>Région de l'Atlantique :</u></p> <p>Établissement de l'Atlantique (sécurité maximale)</p> <p>Pénitencier de Dorchester (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement Nova pour les femmes (multisécuritaire)</p> <p>Établissement de Springhill (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement Westmorland (sécurité moyenne)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Parrtown (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire de Terre-Neuve (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Carlton (sécurité minimale)</p> <p>Annexe du centre Carlton (sécurité minimale)</p> <p><u>Région du Pacifique :</u></p> <p>Établissement d'Elbow Lake (sécurité minimale)</p> <p>Établissement de Matsqui (sécurité moyenne)</p> <p>Centre de santé régional (multisécuritaire)</p> <p>Établissement Ferndale (sécurité minimale)</p> <p>Établissement de Mission (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement William Head (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement de Kent (sécurité maximale)</p> <p>Établissement Mountain (sécurité moyenne)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Sumas (sécurité minimale)</p>	<p><u>Région du Québec :</u></p> <p>Établissement Archambault (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement Drummond (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement de La Macaza (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement de Cowansville (sécurité moyenne)</p> <p>Centre fédéral de formation (sécurité minimale)</p> <p>Établissement Leclerc (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement de Donnacona (sécurité maximale)</p> <p>Établissement de Joliette pour les femmes (multisécuritaire)</p> <p>Établissement Montée Saint-François (sécurité minimale)</p> <p>Établissement de Port-Cartier (sécurité maximale)</p> <p>Centre régional de réception (sécurité maximale)</p> <p>Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Laferrrière (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Marcel-Caron (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Hochelaga (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Martineau (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Sherbrooke (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Ogilvy (sécurité minimale)</p>
---	--

<u>Région de l'Ontario :</u>	<u>Région des Prairies :</u>
<p>Établissement Bath (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement Grand Valley pour les femmes (multisécuritaire)</p> <p>Pénitencier de Kingston (sécurité maximale)</p> <p>Établissement de Beaver Creek (sécurité minimale)</p> <p>Établissement Frontenac (sécurité minimale)</p> <p>Établissement de Millhaven (sécurité maximale)</p> <p>Établissement de Collins Bay (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement de Joyceville (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement Pittsburgh (sécurité minimale)</p> <p>Prison des femmes (multisécuritaire)</p> <p>Centre régional de traitement (multisécuritaire)</p> <p>Établissement de Warkworth (sécurité moyenne)</p> <p>Isabel McNeill (sécurité minimale)</p> <p>Établissement Fenbrook (sécurité moyenne)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Portsmouth (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Keele (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Hamilton (sécurité minimale)</p>	<p>Établissement de Bowden (sécurité moyenne)</p> <p>Annexe de Bowden (sécurité minimale)</p> <p>Établissement de Rockwood (sécurité minimale)</p> <p>Établissement de Stony Mountain (sécurité moyenne)</p> <p>Établissement de Drumheller (sécurité moyenne)</p> <p>Annexe de Drumheller (sécurité minimale)</p> <p>Centre psychiatrique régional (multisécuritaire)</p> <p>Établissement d'Edmonton pour les femmes (multisécuritaire)</p> <p>Établissement d'Edmonton (sécurité maximale)</p> <p>Établissement Riverbend (sécurité minimale)</p> <p>Établissement Grande Cache (sécurité moyenne)</p> <p>Pénitencier de la Saskatchewan (sécurité moyenne)</p> <p>Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (multisécuritaire)</p> <p>Centre Pê Sâkâstêw (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Pê Sâkâstêw (sécurité minimale)</p> <p>Centre Grierson (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Oskana (sécurité minimale)</p> <p>Centre Stan Daniels (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire du Centre Stan Daniels (sécurité minimale)</p> <p>Centre correctionnel communautaire Osborne (sécurité minimale)</p>